

RAPPORT

2024
DE LA PRÉSIDENTE



GRAND POITIERS
communauté urbaine



Grand Poitiers
Communauté urbaine

84 rue des Carmélites
86 000 Poitiers

GRAND POITIERS

communauté urbaine

SOMMAIRE

ÉDITO	6
Chapitre I : Présentation générale – points de repères.....	7
1) Rappel juridique.....	7
2) Coup d’œil sur Grand Poitiers.....	8
3) Les élus du Conseil communautaire.	9
4) Les compétences communautaires.....	10
5) Les instances communautaires.....	12
Chapitre II : Contexte 2024	13
1) Une proximité accentuée : Pacte de Gouvernance	13
2) Un renforcement de la solidarité.....	14
a. Le fonds de concours Projet de Territoire.....	14
b. Le fonds de concours Fonds d’Initiative Communale	15
c. Le fonds de concours Solidarité	16
d. Les services communs	17
Chapitre III : Réalisations par feuilles de route	18
1) Transition énergétique.....	18
a. Finalisation du projet de modernisation de l’éclairage public	18
b. Lancement de nouveaux réseaux de chaleur	19
c. Élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET)	20
d. Développement des Énergies renouvelables (ENR)	22
2) Déchets et économie circulaire.....	23
a. Continuité de déploiement des déchèteries mobiles	23
b. Mise en œuvre de l’obligation de tri à la source des biodéchets	23
c. La filière réemploi du bâtiment.....	24
3) Eau et assainissement.....	25
a. Gestion intégrée des eaux pluviales.....	25
b. La protection de la ressource en eau : programme Re-Sources	25

c.	Service en ligne MonEau	26
d.	Travaux sur le patrimoine lié à la gestion de l'eau	26
4)	Voirie.....	27
a.	Diagnostic complet de l'état des voies routières communautaires.....	27
b.	Travaux d'aménagement dans les communes	27
5)	Agriculture et alimentation.....	29
a.	Création de la SCIC Ceinture Verte.....	29
b.	Démarche de structuration de la filière chanvre et miscanthus.....	29
c.	Achat d'une ferme maraîchère	29
6)	Biodiversité.....	30
a.	Plan Canopée.....	30
b.	Création de 150 km de sentiers de randonnées pédestres et VTT communautaires	31
c.	GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).....	31
d.	Parc Naturel Urbain (PNU)	33
7)	Sports.....	34
a.	JOP : passage de la flamme olympique – terres de jeux 2024 – projet jeunesse	34
b.	Grand Poitiers Sports « Vacances sportives »	34
c.	Sport plus inclusif – patinoire.....	35
d.	Soutien du sport scolaire en renforçant la politique du savoir rouler	36
8)	Culture et patrimoine.....	37
a.	École européenne supérieure de l'image (EESI)	37
b.	Interventions vers des publics spécifiques.....	37
c.	Convention Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH).....	37
d.	L'inventaire du Patrimoine	38
e.	Programmation du festival Itinérance.....	38
f.	Musée du Vitrail – Exposition – Réversible	39
9)	Tourisme.....	41
a.	Grand Poitiers, lauréate de l'appel à projets régional « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques ».....	41
b.	Travaux aux Géants du Ciel	41
10)	Urbanisme et foncier.....	42
a.	Service commun : Autorisation d'occupation des sols (AOS)	42
b.	Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	42
c.	Grand Poitiers Renov.....	43

11) Mobilités.....	45
a. Plan de mobilité.....	45
b. Accompagnement vers des mobilités douces (pistes cyclables, chèques VAE, renforcements des lignes de bus et subventionnement pour le covoiturage)	45
c. Accompagnement des personnes empêchées.....	47
12) Développement économique.....	48
a. Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) et actions pour lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et l'éloignement de l'emploi public	48
b. Dynamique « Jeu » Grand Poitiers	48
c. SLESRI – le Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	49
13) Solidarités et politique de la ville.....	50
a. Etat des lieux des Violences Intra Familiales.....	50
b. Convention Territoriale Globale : BAFA de territoire.....	50
c. Les actions en faveur d'une meilleure accessibilité	50
d. Les actions en faveur de l'accueil des gens du voyage.....	51
14) Vers un logement pour tous.....	52
a. Mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord.....	52
b. Conduite du Programme local de l'habitat (bilan triennal)	52
15) Ressources humaines.....	54
a. Revalorisation du régime indemnitaire.....	54
b. Formation des agents de Grand Poitiers.....	54
c. Évènements internes : défi-inter entreprises, challenge mobilité des agents, victoires de l'innovation.....	54
16) Finances et commande publique.....	57
a. Service commun : conseil financier	57
b. Mise en œuvre de la nouvelle politique d'achats responsables de la collectivité.....	58
c. Réflexions autour des questions budgétaires pour 2025 et après	59
17) Contractualisations, relations partenariales et participation citoyenne	61
a. Recherche de subventions dans le cadre de la stratégie financière	61
b. Plan InterCommunal de Sauvegarde	62
c. Participation citoyenne : l'action du Conseil de développement	63
d. CARBOC – Argentine – Coopération décentralisée	63

18) Stratégie de la donnée et numérique.....	64
a. Développement des services en ligne pour les usagers.....	64
b. Le numérique responsable et la sécurisation des systèmes d'information.....	64
c. Service commun : OpenData.....	64
d. Service commun : protection des données personnelles.....	65
19) Centres de ressources et politique de déconcentration.....	66
a. Réunion des agents techniques communaux et communautaires.....	66
b. Publications.....	66
20) Patrimoine communautaire.....	67
a. Schéma directeur immobilier (SDI).....	67
b. Une gestion de la flotte automobile responsable au sein de la Collectivité.....	67
c. Réfection d'équipements et cellule sobriété.....	67
Chapitre IV : Synthèse du compte administratif.....	69

ÉDITO

Ce Rapport 2024, illustre la continuité du développement des politiques publiques portées par Grand Poitiers sur tout son territoire, pour conjuguer la solidarité et la transition écologique au pluriel : modernisation de l'éclairage public avec l'installation de LED, poursuite du déploiement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables, extension des chemins de randonnées et diagnostic de l'ensemble des voiries communautaires, poursuite du festival Itinérance... Les projets ne manquent pas pour nos 40 communes !

*
**

Je tiens à souligner et à vous partager trois nouveautés dont nous sommes particulièrement fiers avec l'ensemble du Bureau communautaire de Grand Poitiers.

Dans un contexte économique et financier difficile, l'année 2024 a été l'occasion de réaffirmer et de renforcer notre solidarité avec les communes, avec l'augmentation significative du fonds de concours solidarité, et avec le triplement du fonds de concours Projet de territoire.

Pour préparer l'avenir, l'année 2024 a également été l'occasion pour le Conseil communautaire d'adopter trois documents importants, construits avec les élus, les habitants et les acteurs du territoire :

- le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2025-2031, décliné en 98 actions concrètes
- le Plan de mobilité 2025-2035, décliné en 28 actions concrètes
- le Programme d'action Canopée 2024-2026, décliné en 75 actions concrètes.

Enfin, l'année 2024 a surtout été l'occasion d'actualiser notre Pacte de gouvernance, fort de notre expérience collective depuis 2020. Avec ce Pacte de gouvernance renouvelé, nous avons choisi de réaffirmer notre confiance en l'intelligence collective et en un fonctionnement plus collégial. De nouvelles instances ont vu le jour, pour mieux faire travailler ensemble les Maires et les Vice-présidents (Congrès), et pour associer très largement les Conseillers municipaux des 40 communes (Comités locaux de territoire et programmation des séminaires des élus).

*
**

Avec tout le travail mené ensemble depuis 2020, et plus encore avec ces concrétisations qui ont vu le jour en 2024, je suis convaincue que **nous avons posé les bases solides sur lesquelles notre Communauté urbaine pourra s'appuyer dans les années qui viennent pour imaginer, décider et construire l'avenir de Grand Poitiers.**

La Présidente de Grand Poitiers

Florence JARDIN

Chapitre I : Présentation générale – points de repères

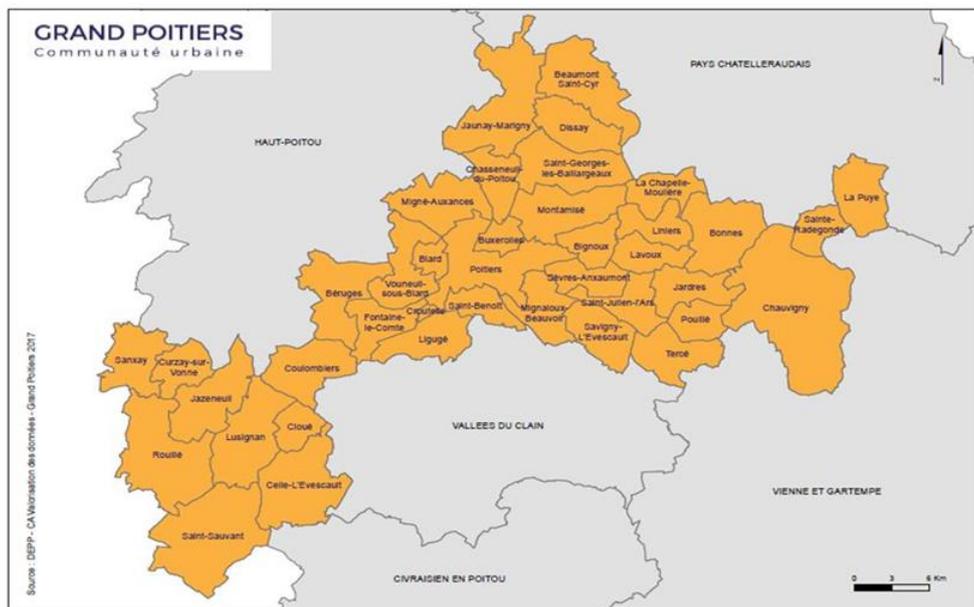
1) Rappel juridique

L'obligation d'un rapport annuel du Président ou de la Présidente est issue du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L5211-39 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - article 76 : Information sur l'obligation de rédaction d'un Rapport du Président chaque année, prévoit que Le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

2) Coup d'œil sur Grand Poitiers



D'une superficie de 1 065 km², Grand Poitiers Communauté urbaine compte 197 277 habitants en 2024 (chiffres officiels publiés par l'INSEE pour l'année 2024 basés sur le recensement de 2020-2022), répartis sur les 40 communes du territoire.



Quatre Centres de Ressources délimitent géographiquement les quatre secteurs de Grand Poitiers Communauté urbaine : Nord, Sud, Est et Centre.

3) Les élus du Conseil communautaire

Composition du conseil communautaire au 31 décembre 2024 :

GRAND POITIERS
communauté urbaine

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LES MEMBRES DU BUREAU Dans un souci de gouvernance partagée, les 14 délégués de la Présidente ont les mêmes attributions que les Vice-présidents et portent aussi la même dénomination.

LA PRÉSIDENTE



Florence Jadin
Présidente
de la Communauté urbaine
GRAND POITIERS

 Claude Establier Vice-Président Responsable général, Relations extérieures politiques CHASSAIGNE- DU-POUJOU	 Robert Bachaud Vice-Président Responsable des affaires locales POITIERS	 Léonore Mercadier-Huy Vice-Présidente Coordonnatrice des relations avec les partenaires économiques et professionnels POITIERS	 Stéphane Ailhaich Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS	 Éric Chiffolleau Vice-Président Commissaire de la Communauté urbaine SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Emmanuel Baille Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Théo Segal Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS	 Dominic Mignat Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Alex Cabaret Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS	 Michel François Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles DIEULEVARD	 Bastien Berville Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS	 Céline Mercier Vice-Présidente Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Jean-Louis Pouchaud Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS	 Bernard Pélissier Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Frédéric Poirier Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS
 Stéphanie Baudouin Vice-Présidente Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS	 Fabrice Angeli Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles POITIERS	 Olivier Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Jean-Christophe Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Esther Baudouin Vice-Présidente Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Charles Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Laurent Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Nathalie Baudouin Vice-Présidente Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Dany Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Alexandre Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Jean-Louis Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Carole Baudouin Vice-Présidente Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Mathieu Baudouin Vice-Président Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Esther Baudouin Vice-Présidente Responsable des affaires économiques et professionnelles SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	

LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

 Bernie Baudouin POITIERS	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin POITIERS	 Bernie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Olivier Baudouin LA FUYE	 Alexandre Baudouin POITIERS	 François Baudouin POITIERS	 Julie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Esther Baudouin POITIERS	 Stéphanie Baudouin POITIERS	 Carole Baudouin POITIERS	 Anthony Baudouin POITIERS	 Christophe Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Bernard Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Carole Baudouin POITIERS	 Serge Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Christophe Baudouin POITIERS
 Karine Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Guy Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Nathalie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Ludovic Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Fabrice Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Florent Baudouin LIEUSSAIS	 Julie Baudouin POITIERS	 Vincent Baudouin POITIERS	 Nelly Baudouin CHASSAIGNE- DU-POUJOU	 Carole Baudouin POITIERS	 Nathalie Baudouin POITIERS	 Christophe Baudouin CHASSAIGNE- DU-POUJOU	 Monique Baudouin POITIERS	 Christophe Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Jean-Louis Baudouin LIEUSSAIS	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Christophe Baudouin LIEUSSAIS
 Zoe Baudouin POITIERS	 Stéphanie Baudouin LIEUSSAIS	 Jean-Louis Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Bernard Baudouin LIEUSSAIS	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Christophe Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Philippe Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Nathalie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Julie Baudouin POITIERS	 Christophe Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Nathalie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES	 Stéphanie Baudouin SAINTE-GEORGES- LES-BALLANGRÈLLES

LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Justine Aubry - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Roxane Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Jean-Philippe Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Stéphane Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Olivier Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Carole Baudouin - CHASSAIGNE-DU-POUJOU ▶ Stéphanie Baudouin - CLUSE 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Justine Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Virginie Baudouin - CLUSE ▶ Stéphanie Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Anne-Laure Gorge - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ François Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Virginie Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Vincent Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Stéphanie Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Jean-Louis Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Arnaud Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Christine Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Jean-François Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Christian Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Jean-François Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Stéphanie Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Christelle Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES ▶ Stéphanie Baudouin - SAINTE-GEORGES-LES-BALLANGRÈLLES
--	---	---	--

4) Les compétences communautaires

Grand Poitiers exerce des compétences obligatoires et facultatives qui reflètent les missions et actions de la Communauté urbaine pour répondre aux besoins et favoriser le développement harmonieux de son territoire, en partenariat avec les communes et les acteurs locaux.

Compétences obligatoires :

- développement et aménagement économique, social et culturel du territoire
- aménagement de l'espace communautaire
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville
- gestion des services d'intérêt collectif
- protection de l'environnement et du cadre de vie
- gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Compétences facultatives :

- petite enfance
- enfance et jeunesse
- culture et patrimoine
- sport
- développement numérique du territoire et infrastructure de télécommunication
- gestion, entretien et fonctionnement d'équipements de développement du tourisme ayant pour vocation l'attractivité du territoire
- qualité environnementale (études, sensibilisation, préservation)
- éclairage public
- vie étudiante (accueil, soutien aux associations étudiantes)
- autres domaines (fourrière animale, maisons de service au public, défense extérieure contre l'incendie, etc.).

Parmi les compétences obligatoires de la Communauté urbaine, deux sont soumises à la définition d'un intérêt communautaire :

- les créations et réalisations d'opérations d'aménagement
- les constructions ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs.



© Illustration de Grand Poitiers Magazine n°10 de septembre-octobre 2020

5) Les instances communautaires



© Illustration du magazine interne Un pour tous n°14 (décembre 2020)

	2020	2021	2022	2023	2024
Conférences des Maires	13	11	8	8	8
Bureaux communautaires	5	12	17	12	12
Délibérations en Bureaux communautaires	14	72	51	87	101
Conseils communautaires	6	8	6	6	7
Délibérations en Conseils communautaires	532	530	370	392	418

En vue de rationaliser le fonctionnement des instances communautaires, une mesure a été prise en 2022 pour transférer les délibérations non-stratégiques du Conseil communautaire au Bureau communautaire. Cette initiative a entraîné une augmentation du nombre de réunions du Bureau. En 2023 et 2024, cette logique d'allègement post-covid des décisions des Conseils communautaires s'est poursuivie, avec une hausse des délibérations votées au Bureau communautaire.

La délégation de pouvoir permet au Conseil communautaire de rester un organe délibérant, lui donnant ainsi la possibilité de se concentrer efficacement sur les questions stratégiques de Grand Poitiers Communauté urbaine. Le Conseil communautaire conserve un contrôle sur l'ensemble des délégations accordées.

Chapitre II : Contexte 2024

1) Une proximité accentuée : Pacte de Gouvernance

Le Pacte de Gouvernance de Grand Poitiers, adopté lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2020, incarne une volonté affirmée de renforcer la proximité entre la Communauté urbaine et ses communes membres. Sa mise à jour en juin 2024, vise à fluidifier les échanges, garantir des liens de proximité et favoriser le consensus dans la mise en œuvre des politiques communautaires.

L'un des principes fondamentaux de ce pacte est la collégialité, qui se traduit par la création de plusieurs groupes de travail ouverts à tous les élus communautaires. Ces groupes ont permis d'établir des règles de fonctionnement plus ouvertes et collaboratives, validées par le Bureau communautaire et la Conférence des maires en début 2024. Parmi les évolutions notables, la création d'une nouvelle instance élargie, le "Congrès", qui réunit le Bureau communautaire et les membres de la Conférence des maires pour échanger et débattre avant la finalisation des projets majeurs.

Le pacte met également l'accent sur l'information et la communication envers les communes et les habitants. Il est essentiel de renforcer la connaissance et l'appropriation de Grand Poitiers par ses communes membres, afin qu'elles puissent mieux porter et expliquer les enjeux et politiques publiques. Des outils de communication collaboratifs sont mis en place pour faciliter les échanges entre les mairies et l'intercommunalité, ainsi qu'entre les élus.

L'organisation des services communautaires est pensée pour être au service du territoire, des communes membres et de leurs habitants. Des réunions régulières des secrétaires de mairie et des directeurs de services, ainsi que des permanences dans les territoires, permettent d'assurer une bonne diffusion des politiques communautaires et de recueillir les avis et les besoins des communes.

Les comités locaux de territoire, largement plébiscités après une phase d'expérimentation, sont confirmés et leur rôle a été renforcé. Ils permettent de créer un véritable dialogue à une échelle infra-communautaire, en associant plus largement les élus des communes. Ces comités contribuent à l'élaboration des politiques de Grand Poitiers, expriment des besoins spécifiques et proposent des projets communautaires ou municipaux.

Enfin, le pacte de gouvernance prévoit la mise en place d'un comité de suivi, composé de membres représentatifs de la Communauté urbaine et des communes, pour évaluer régulièrement les actions conduites et formuler des propositions d'amendement. Cette démarche d'amélioration continue vise à garantir l'efficacité du pacte et à promouvoir l'écoute et la recherche de consensus dans la mise en œuvre des politiques communautaires.

Le Pacte de Gouvernance de Grand Poitiers renforce la capacité de la Communauté urbaine à mettre en œuvre son projet pour le territoire, avec et pour ses communes membres et l'ensemble des habitants, tout en assurant une plus grande proximité et une meilleure coordination.

2) Un renforcement de la solidarité

La Communauté urbaine de Grand Poitiers a instauré un système de fonds de concours pour promouvoir la solidarité intercommunale. Ces fonds représentent une forme de soutien financier à destination des communes. De plus, Grand Poitiers offre un service commun d'accompagnement et de conseil aux communes, illustrant également cette solidarité.

a. Le fonds de concours Projet de Territoire

Dans un souci d'égalité et de solidarité, et afin de marquer encore davantage son soutien envers les communes du territoire, Grand Poitiers a décidé en 2024 d'augmenter l'enveloppe dédiée à ce fonds de concours pour que les 30 communes non encore bénéficiaires, puissent solliciter 40 000 € chacune d'ici la fin du mandat (décision actée lors du vote du budget 2024). L'enveloppe du fonds de concours passe donc de 200 000 € par an à 600 000 € par an. Ainsi, les quarante communes du territoire auront pu bénéficier de ce fonds de concours d'ici la fin du mandat 2020 - 2026.

3 axes sont prioritaires pour l'éligibilité des projets :

- transition écologique : sobriété foncière, recyclage foncier urbain, mobilité douce, tourisme éco-responsable et durable, rénovation énergétique, végétalisation et biodiversité, alimentation et production locale
- revitalisation des centres bourgs et centre-ville : aménagement de l'espace public, aide au dernier commerce
- accès aux soins et services publics et marchands : maisons de santé, équipements sportifs et culturels, administratif, aide au dernier commerce, tiers lieux.

Les membres de la Conférence des maires du 26 septembre 2024 et du 07 novembre 2024 ont décidé de soutenir chacun des 23 projets suivants :

Communes	Projets	Fonds Projet de territoire attribué
Biard	Rénovation énergétique et restructuration école maternelle/accueil périscolaire	40 000,00 €
Bignoux	Création d'un parc paysager	25 000,00 €
	Réfection de la toiture de l'église	15 000,00 €
Buxerolles	Travaux du pôle social et solidaire	40 000,00 €
Chasseneuil du Poitou	Remplacement de l'automate de la salle festive et culturelle de la Quintaine	11 235,42 €
	Réfection de la toiture d'un hangar de stockage aux services techniques	28 320,30 €
Cloué	Attractivité numérique et modernisation salle des fêtes	5 614,06 €
	Sécurisation et développement du cimetière	1 456,36 €
	Sécurité incendie	2 921,60 €
Curzay-sur-Vonne	Acquisition de terrains pour créer une voie douce	6 725,50 €
Jaunay-Marigny	Réfection de la toiture de l'école Paul Eluard	40 000,00 €
La Chapelle Moulière	Changement du mode de chauffage du logement des associations	2 994,00 €
	Restauration de la couverture de la mairie	15 453,26 €

La Puye	Réaménagement d'une ancienne dépendance en sanitaires publics	11 290,94 €
Ligugé	Installation de la géothermie au domaine de Givray	40 000,00 €
Lusignan	Projet de requalification du bâtiment à vocation mixte de centre-ville	40 000,00 €
Mignaloux-Beauvoir	Réhabilitation de l'ancienne école maternelle pour accueillir l'ALSH	40 000,00 €
Montamisé	Réhabilitation de l'école maternelle	40 000,00 €
Poitiers	Réhabilitation et extension du CCAS	40 000,00 €
Saint-Julien-l'Ars	Rénovation de la salle polyvalente	40 000,00 €
Sanxay	Rénovation de l'ancienne école pour la création d'une maison des associations	40 000,00 €
Sèvres-Anxaumont	Rénovation de la salle polyvalente	40 000,00 €
Vouneuil-sous-Biard	Amélioration énergétique de l'école Camille Desmoulin - Tranche 1 : bâtiment maternelle	40 000,00 €
TOTAL		606 011,44 €

b. Le fonds de concours Fonds d'Initiative Communale

La gestion de la voirie est une compétence de la Communauté urbaine. Chaque commune peut mobiliser une enveloppe budgétaire, basée sur la moyenne de ses investissements historiques et gérée par Grand Poitiers. Le Fonds d'Initiative Communale permet aux communes de financer d'autres projets communaux avec une partie de cette enveloppe. Ainsi, le budget voirie reste une variable d'ajustement pour les communes. Cette opération est financièrement neutre pour Grand Poitiers.

En 2024, 7 communes ont demandé le dispositif du Fonds d'Initiative Communale :

Communes	Projets	Fonds d'Initiative communal attribué
Biard	Rénovation école	150 000,00 €
Chauvigny	Travaux voiries communaux	34 405,00 €
Jazeneuil	Réfection toiture mairie	3 630,29 €
	Travaux sur l'église	4 018,00 €
	Travaux cimetière	2 990,79 €
	Aménagement mairie	6 967,46 €
	Achat de mobiliers/matériels	1 136,00 €
	Travaux sur le stade communal	3 666,90 €
	Réfection de chemins	8 383,93 €
	Travaux bâtiment technique	1 564,00 €
Lavoux	Achat tracteur	14 800,00 €
Migné-Auxances	Achat poids-lourd	39 920,00 €
Sevres-Anxaumont	Réfection chemin	6 308,74 €
Vouneuil-sous-Biard	Aménagement sur le Cœur de bourg	75 300,00 €
TOTAL		353 091,11 €

c. Le fonds de concours Solidarité

Prévu dans le Pacte financier et fiscal (PFF) de Grand Poitiers, le fonds de concours solidarité a été renouvelé en 2024. Pour aider les communes les plus en difficultés financières, le groupe de travail du PFF a fait le choix de remettre en place le fonds de solidarité d'un montant s'élevant à 250 000,00 €. Un abondement exceptionnel de 100 000,00 € a été décidé, amenant l'enveloppe totale du fonds de solidarité à 350 000,00 € en 2024. Le montant complémentaire pour chaque commune concernée a été calculé sur la base de 50 % du montant attribué en 2024.

Pour 2024, les trois critères cumulatifs étaient les suivants :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année N-1 supérieur à 32 %
- taux d'épargne brute (montant de l'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement) sur les 3 derniers comptes administratifs inférieur à 15 % (N-2, N-3 et N-4)
- perte cumulée de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2017 à 2022 dont le poids relatif est supérieur à 5 % des recettes réelles de fonctionnement figurant sur le dernier compte administratif (N-2).

En 2024, 15 communes ont bénéficié de cette aide pour un total alloué de 350 000,00 € dont 1 commune dans le dispositif de garantie (Curzay-sur-Vonne).

Le groupe de travail a proposé un mécanisme de garantie pour les communes sortant du dispositif car ne répondant plus aux critères : elles ont perçu 50 % de leur attribution N-1 la première année de la perte d'éligibilité. La commune sous garantie n'a pas bénéficié du montant complémentaire.

Communes	Montant accordé lors du PFF (base)	Montant du fonds de concours attribué lors du groupe de travail en février 2024 (exceptionnel)	TOTAL 2024
Bignoux	15 000,00 €	7 500,00 €	22 500,00 €
Bonnes	25 000,00 €	10 500,00 €	35 500,00 €
Cloué	7 000,00 €	3 500,00 €	10 500,00 €
Coulombiers	16 000,00 €	7 500,00 €	23 500,00 €
Curzay-sur-Vonne (sous-garantie)	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Jazeneuil	11 000,00 €	5 500,00 €	16 500,00 €
Lavoux	17 000,00 €	7 500,00 €	24 500,00 €
Liniers	8 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
Pouillé	10 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Rouillé	38 000,00 €	12 000,00 €	50 000,00 €

Saint-Julien-l'Ars	41 000,00 €	9 000,00 €	50 000,00 €
Saint-Sauvant	18 000,00 €	8 500,00 €	26 500,00 €
Sanxay	8 000,00 €	3 500,00 €	11 500,00 €
Savigny-l'Évescault	17 000,00 €	8 500,00 €	25 500,00 €
Tercé	16 000,00 €	7 500,00 €	23 500,00 €
TOTAL	250 000,00 €	100 000,00 €	350 000,00 €

d. Les services communs

Toujours dans un souci de solidarité, Grand Poitiers Communauté urbaine propose 6 services communs à destination des communes de son territoire. Ces services communs ont vocation à les accompagner sur des thématiques nécessitant une certaine expertise.

- conseil juridique
- conseil financier
- recherche de financements
- autorisation des droits des sols
- OpenData
- protection des données personnelles.

Via ces 6 services communs, Grand Poitiers apporte une réelle plus-value aux communes.

Par exemple, le conseil juridique auprès des communes fait partie du service commun depuis 2018. Un marché de prestations juridiques conclu sur 4 ans permet de recourir à des cabinets d'avocats en cas de question juridique complexe. En 2024, 44 conseils d'ordre juridique ont été délivrés aux communes de Grand Poitiers (hors Poitiers), répartis sur 20 communes.

Les autres services communs seront développés dans ce rapport au fil des feuilles de route.

Chapitre III : Réalisations par feuilles de route

Tout au long de l'année 2024, Grand Poitiers Communauté urbaine a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de mandat 2021-2026, en s'appuyant sur les 20 feuilles de route thématiques. La transition écologique a été renforcée avec l'adoption du PCAET, le développement des réseaux de chaleur, et la généralisation de l'éclairage LED. L'économie circulaire a progressé grâce au tri des biodéchets et à la structuration de la filière réemploi du bâtiment. L'eau et la biodiversité ont été préservées via le programme Re-Ressources, la GEMAPI et le Plan Canopée.

Les mobilités douces ont été encouragées par de nouvelles pistes cyclables, des chèques VAE et un service de prêt de vélos aux étudiants. Le soutien à l'agriculture locale s'est concrétisé par l'achat d'une ferme maraîchère et la création de la SCIC Ceinture Verte. La culture et le patrimoine ont rayonné à travers le festival Itinérance, les actions du Musée du Vitrail et les travaux de l'EESI.

Le développement économique a été soutenu par les actions TZCLD, les aides aux entreprises et la dynamique « Jeu ». La solidarité s'est exprimée par des fonds de concours, des actions contre les violences intrafamiliales, et le renforcement du Plan Logement d'abord. L'inclusion a été favorisée par des aménagements pour le sport adapté, l'accessibilité et pour les mobilités.

Enfin, la gouvernance partagée, la participation citoyenne, la stratégie numérique et la gestion du patrimoine communautaire ont permis de renforcer la proximité, l'efficacité et la durabilité des politiques publiques. En 2024, Grand Poitiers a confirmé son engagement à conjuguer solidarité et transition écologique au pluriel.

1) Transition énergétique

a. Finalisation du projet de modernisation de l'éclairage public

En 2022, Grand Poitiers a initié un projet de modernisation de l'éclairage public, investissant près de 20 millions d'euros pour équiper les 36 000 points lumineux de son parc en LED. Ce projet a permis de rénover 24 000 points lumineux sur plusieurs années. L'objectif principal de ce vaste programme de rénovation était de réduire la consommation énergétique.



Une fois le déploiement finalisé, Grand Poitiers disposera d'un Schéma directeur d'aménagement lumière, visant à établir une règle globale à l'échelle du territoire pour un éclairage optimal selon des modalités connues de chaque commune.

Le déploiement de plus de 15 000 points lumineux en 2024 a été presque entièrement réalisé au 31 décembre 2024. À la fin de ce chantier, prévu pour le premier trimestre 2025, l'ensemble du parc sera entièrement équipé en LED. Le bilan des remplacements effectués en 2023 montre une réduction de 73 % de la consommation énergétique en 2024 par rapport à l'année de référence 2021.

À titre d'exemple, voici l'évolution des consommations électriques de l'éclairage public sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou :

Chasseneuil-du-Poitou		
Année	Consommations électriques	%
2021	627 051 kWh	
2022	615 591 kWh	-2 %
2023	314 608 kWh	-50 %
2024	171 846 kWh	-73 %

b. Lancement de nouveaux réseaux de chaleur

Grand Poitiers supervise la création de trois réseaux de chaleur dans les communes de Mignaloux-Beauvoir, Saint-Julien-l'Ars et Fontaine-le-Comte. Le marché a été attribué à la société Engie lors de la commission d'appels d'offres du 8 mars 2024. En concertation avec les futurs abonnés potentiels, notamment les communes et Grand Poitiers, il a été décidé de lancer un Marché global de performance énergétique (MGPE) unique. Ce marché vise à concevoir, réaliser, exploiter et maintenir les trois réseaux de chaleur communaux, afin de mutualiser les coûts et d'attirer des soumissionnaires.

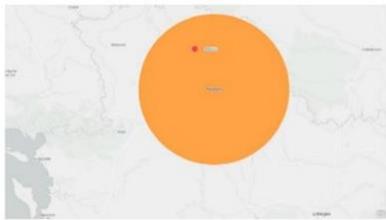
Les travaux ont débuté durant l'été 2024 à Saint-Julien-l'Ars, et la mise en service des trois réseaux de chaleur via le MGPE, est prévue pour une mise en route, octobre 2026. Le réseau de Fontaine-le-Comte s'étend sur 232 mètres linéaires, avec une énergie annuelle injectée de 441 MWh et un taux d'ENR de 90 %. Le réseau de Mignaloux-Beauvoir couvre 1 297 mètres linéaires, avec une énergie annuelle injectée de 1 597 MWh et un taux d'ENR de 90 %. Le réseau de Saint-Julien-l'Ars s'étend sur 464 mètres linéaires, avec une énergie annuelle injectée de 770 MWh et un taux d'ENR de 85 %.

Provenance des plaquettes bois

Engie s'approvisionnera en plaquette bois via sa filiale SOVEN auprès de :

BARBOT & FILS

BARBOT & FILS est une PME située à Chouppes (86). C'est une entreprise d'exploitation forestière et de 1ère transformation du bois. L'entreprise est certifiée PEFC.





GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER

Rayon de 50km de Mignaloux Beauvoir

18

Pour approvisionner ces trois réseaux de chaleur en bois énergie, Engie s'est contractuellement engagé à se fournir auprès de producteurs situés dans un rayon maximal de 50 km autour de Grand Poitiers.

Crédit : Grand Poitiers

Dans le cadre de sa compétence en matière de réseaux de chaleur, Grand Poitiers a identifié, lors du Schéma directeur des énergies (SDE), un potentiel de développement pour un réseau dans les quartiers de Bel-Air, Montmidi, Les Rocs et du Porteau à Poitiers.

La production de chaleur prévue sera assurée par une chaufferie biomasse multi-combustibles (100 % ENR), capable de fournir 24 GWh de chaleur par an. Ce réseau, qui comptera 25 abonnés représentant 55 sous-stations, permettra de raccorder environ 2 500 équivalents logements via un réseau de 13 500 mètres. Ce projet permettra d'éviter l'émission de 5 500 tonnes de CO2 par an.



En raison de la complexité technique de l'opération, du montant des investissements nécessaires et des risques techniques et économiques associés à la création d'un service de distribution de chaleur, il a été décidé de confier la gestion de ce nouveau réseau à la société Dalkia pour une durée de 22 ans.



Ce nouveau réseau devrait être opérationnel pour la saison de chauffe 2025/2026.

Construction de la chaufferie des Montgorges

c. Élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET)

En novembre 2024, Grand Poitiers a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2025-2031. Ce plan est un outil stratégique et opérationnel visant à faciliter la transition écologique et énergétique du territoire.

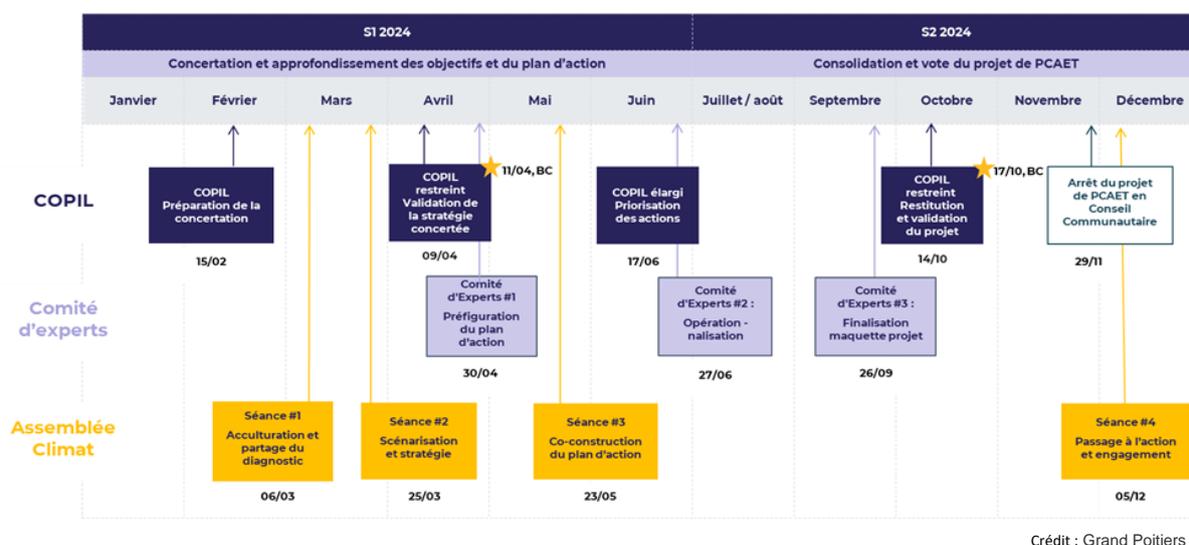
Ses objectifs incluent :

- Réduire de 84 % les émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050
- Diminuer de 60 % la consommation énergétique d'ici 2050 (-27 % d'ici 2030)
- Augmenter de 260 % la production d'énergies renouvelables
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Préserver les ressources locales telles que l'eau et la biodiversité.

Les actions de Grand Poitiers sont conçues pour aborder les émissions de chaque secteur de manière systémique, en maîtrisant la consommation d'énergie, en développant les énergies renouvelables, en favorisant les mobilités douces, et en adoptant des pratiques d'achat socialement et écologiquement responsables.

La démarche de co-construction du PCAET a inclus des personnes habituellement éloignées de ces sujets. Une Assemblée climat, préfigurant les futures Assemblées citoyennes locales (ACL) du Pacte de gouvernance, a été créée. Elle rassemble un panel représentatif de 40 habitants (30 tirés au sort et 10 volontaires), des acteurs locaux (entreprises, associations, établissements publics, etc.), et des élus des 40 communes. Ce travail collaboratif entre élus, habitants, acteurs locaux et experts a permis de définir 11 enjeux et 98 actions, dont l'intégration des habitants dans la gouvernance du PCAET.

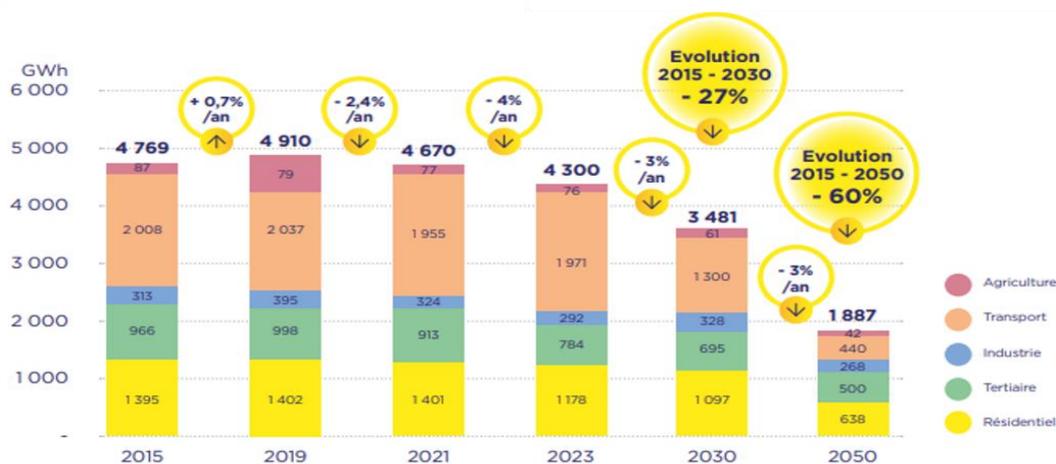
Processus de co-construction du PCAET :



Le PCAET s'articule autour de 11 enjeux, comprenant 98 actions concrètes :

1. Réduire l'utilisation de la voiture individuelle : Encourager les mobilités douces et alternatives
2. Construire un territoire économe en énergie et en espace : Accent sur la rénovation énergétique et l'urbanisme durable
3. Favoriser une agriculture et une alimentation durable : Soutenir l'agroécologie et l'autonomie alimentaire
4. Développer les énergies renouvelables : Étendre l'usage des énergies renouvelables (ENR) via des initiatives citoyennes et locales
5. Adapter le territoire aux changements climatiques : Renforcer la résilience et la gestion des risques climatiques
6. Développer l'économie circulaire : Réduction des déchets et promotion du réemploi
7. Préserver la biodiversité et les milieux naturels : Protection des écosystèmes et augmentation de la séquestration carbone
8. Préserver les ressources en eau : Assurer une gestion responsable et équitable de la ressource
9. Sensibiliser les acteurs : Renforcer l'engagement citoyen et l'action des structures du territoire
10. Rechercher l'exemplarité de la Collectivité : Mettre en place des pratiques exemplaires au sein des institutions locales
11. Piloter la transition écologique : Maintenir un suivi rigoureux des actions et de leurs impacts.

Évolution des consommations énergétiques par secteur depuis 2015 – Grand Poitiers



Source : extrait « Les enjeux du Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) »

d. Développement des Énergies renouvelables (ENR)

En 2024, les premiers grands projets ENR ont vu le jour :

- Le parc éolien « Croix de l'érable » à Saint-Sauvant, inauguré le 23 mai
- Le parc photovoltaïque de Migné-Auxances, inauguré le 19 septembre par EDF Renouvelable
- Le parc photovoltaïque de la Pazioterie à Coulombiers, dont la première pierre a été posée le 25 septembre par Grand Poitiers Photovoltaïque, a été mis en service début 2025.

Depuis 2024, Grand Poitiers évalue les projets envisagés via une grille d'évaluation et une délibération. Une dynamique importante de développement des ENR est en cours, avec plusieurs réalisations prévues dans les prochains mois.



Crédit : Grand Poitiers

Parc photovoltaïque à Migné-Auxances

2) Déchets et économie circulaire

a. Continuité de déploiement des déchetteries mobiles

Depuis 2023, Grand Poitiers a mis en place un service de déchetterie mobile pour compléter les déchetteries communautaires. Ce service, destiné aux petits volumes de déchets, y compris les déchets dangereux, vise à se rapprocher des usagers éloignés des déchetteries fixes et à lutter contre les dépôts sauvages. La déchetterie mobile s'est déployée dans les communes situées à plus de 15 minutes d'une déchetterie fixe (Saint-Sauvant, La Puye, Sanxay, Curzay-sur-Vonne et Jaunay-Marigny) ainsi que dans certains quartiers d'habitat collectif dense de Poitiers (Saint-Eloi, Bel-Air, Couronneries, Trois-Cités).

En 2024, ce service a continué à se déployer et a rencontré un bon accueil de la part des habitants, démontrant son utilité et son efficacité dans la gestion des déchets.



Crédit : Yann Gachet



Crédit : Claire Marquis

b. Mise en œuvre de l'obligation de tri à la source des biodéchets

L'objectif est d'accompagner les usagers (particuliers, professionnels, communes) dans le changement de leurs pratiques pour mieux produire, consommer, gaspiller moins et jeter moins. En 2024, le déploiement du Schéma directeur de collecte des déchets ménagers s'est poursuivi, visant à :

- Assurer la sécurité des agents et la salubrité publique
- Respecter les consignes de tri nationales
- Maîtriser les coûts en valorisant les restes alimentaires et en limitant leur transport.

Après la conteneurisation et la mise en place du tri à la source des biodéchets par compostage individuel en 2022 dans les secteurs Sud et Centre-Est, puis en 2023 dans les secteurs Centre, Nord et Est, l'année 2024 a été dédiée à la finalisation de la distribution de composteurs sur tout le territoire. Parallèlement, plus de 130 sites de compostage collectif ont été déployés dans les espaces publics, les établissements et au pied des immeubles, en collaboration étroite avec les communes.

Le nouveau Schéma de collecte des déchets ménagers, déployé depuis deux ans sur une partie du territoire, a entraîné des changements de jours de collecte et a nécessité en 2024 plusieurs ajustements à Poitiers (décalage d'un jour de collecte pour le centre-ville, nouveaux points d'apports volontaires, communications ciblées). En collaboration avec la Ville de Poitiers et le bailleur Ekidom, de nombreux projets et expérimentations sont en cours pour réduire les incivilités et nuisances.



Credit : Claire Marquis

Pour les biodéchets du centre-ville de Poitiers, 66 bornes d'apport ont été installées en 2023 et 2024, offrant des solutions complémentaires au compostage pour les particuliers et professionnels, dans un rayon de 5 minutes à pied pour simplifier les apports. L'accès aux bornes est facilité par un système de contrôle d'accès par carte, garantissant la qualité du tri. Elles sont accessibles 24h/24 et 7j/7.

Grand Poitiers met à disposition des usagers un kit de démarrage comprenant :

- Des sacs kraft pour déposer les restes alimentaires dans la borne
- Un bioseau pour faciliter le stockage et le transport
- Un flyer avec les consignes de tri
- Une carte d'accès à la borne.

Environ 1 200 foyers et 130 professionnels ont accès à ces bornes, et ce service continue de se développer (47 tonnes collectées en 2023 et 113 tonnes en 2024). Les biodéchets collectés sont acheminés et valorisés dans une usine de méthanisation à Migné-Auxances, puis injectés dans le réseau de gaz GRDF.

c. La filière réemploi du bâtiment

Grand Poitiers s'est engagé dès 2009 dans une démarche d'économie circulaire. En 2022, il est devenu le premier territoire français à obtenir 3 étoiles au label Économie Circulaire de l'ADEME. Les principaux objectifs sont de changer les comportements et pratiques en matière de consommation, production et valorisation des déchets pour réduire le gaspillage des ressources et les impacts environnementaux.

En décembre 2024, Grand Poitiers a signé une convention de partenariat de trois ans avec Odéys pour devenir un territoire exemplaire dans l'utilisation des matériaux biosourcés et le réemploi. Les cinq actions principales de ce partenariat sont :

- Mettre à disposition l'expertise d'Odéys pour dynamiser le territoire
- Développer un réseau de maîtres d'ouvrage publics promoteurs de l'économie circulaire et du réemploi des matériaux
- Développer des filières économiques
- Renforcer les compétences des acteurs locaux
- Animer le territoire et promouvoir les bonnes pratiques.

Ces initiatives visent à faire de Grand Poitiers un modèle en matière d'économie circulaire et de gestion durable des ressources.

3) Eau et assainissement

a. Gestion intégrée des eaux pluviales

En 2024, Grand Poitiers a poursuivi le travail de structuration de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines. La mise en place d'un service public dédié à cette gestion a permis de réaliser des travaux importants, notamment à Vouneuil-sous-Biard, Bignoux et Migné-Auxances, visant à réduire les risques d'inondation et à améliorer la gestion des eaux de pluie. Par exemple, des travaux de désimperméabilisation et de création de parkings végétalisés ont été réalisés à Vouneuil-sous-Biard pour un montant de 160 000 euros HT.

Des solutions intégrées ont été développées dans le cadre du Plan Canopée, comme la déconnexion des eaux pluviales de voirie au profit des fosses de plantation. Des plantations participatives ont été réalisées au Parc des Dunes à Poitiers, accompagnées de la déconnexion des eaux pluviales de la rue des Dunes.

Le financement des projets a été soutenu par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Fonds Vert, permettant de couvrir jusqu'à 74 % des coûts des travaux.

Enfin, les perspectives pour 2025 incluent la poursuite de la structuration de la compétence, l'élaboration de documents réglementaires et stratégiques, et l'optimisation budgétaire pour répondre aux besoins croissants en matière de gestion des eaux pluviales.

b. La protection de la ressource en eau : programme Re-Sources

Dans le cadre de la démarche Re-Sources de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires de Grand Poitiers, l'année 2024 a été marquée par les actions suivantes :

- La mise en œuvre du contrat territorial Varenne 2022-2024, avec un bilan à mi-parcours et la troisième année du programme d'actions Re-Sources sur l'aire d'alimentation du captage de la Varenne (2 065 km², environ 2 000 exploitations agricoles)
- La mise en œuvre du troisième contrat territorial Fleury 2024-2026, poursuivant la démarche Re-Sources sur l'aire d'alimentation du captage de Fleury (26 km², 2 communes, 47 exploitations agricoles), en complément de la démarche Zones soumises à contrainte environnementale (ZSCE) pilotée par l'État et entrée en vigueur en mai 2024
- La mise en œuvre du deuxième contrat territorial Vallée de l'Auxances 2024-2026, co-porté par Grand Poitiers et Eaux de Vienne, et animé par Eaux de Vienne, incluant le captage de Verneuil
- La structuration des filières miscanthus et chanvre sur les Aires d'alimentation des captages (AAC) de Fleury et de la Varenne, accompagnant le développement de cultures à faible impact environnemental et leurs débouchés.

La démarche Re-Sources vise à accompagner les agriculteurs, les collectivités et les habitants dans leurs changements de pratiques pour préserver durablement la ressource en eau. Elle se traduit par la réalisation d'études, d'actions agricoles, d'aménagements, de communication, de sensibilisation...

c. Service en ligne MonEau

Un nouveau service en ligne pour gérer son abonnement d'eau vient d'être mis en place pour 13 communes de Grand Poitiers.

Objectif : plus de transparence et de fluidité pour les abonnés.

Depuis février 2024, les 50 000 abonnés des 13 communes dont l'eau est gérée par Grand Poitiers* peuvent profiter d'un nouveau service, en ligne, pour gérer leur contrat d'abonnement d'eau. Il suffit de créer son compte personnel sur grandpoitiers.fr/mon-eau à l'aide des informations contenues sur sa dernière facture. Il est alors possible de gérer son abonnement de A à Z, d'accéder à son contrat, à l'historique de ses factures, de télécharger des documents utiles ou encore d'effectuer des changements d'adresse ou instaurer une récurrence de paiement. Et pour être certain de se simplifier la vie, une aide en ligne est disponible à chaque étape.

**Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard.*

Pour toutes les autres communes de Grand Poitiers, les démarches sont à effectuer auprès de Eaux de Vienne – SIVEER



Credit : Yann Gaothet

d. Travaux sur le patrimoine lié à la gestion de l'eau

Mise en service de la nouvelle station de surpression des Montgorges

En juillet 2024, Grand Poitiers a mis en service un nouvel ouvrage de distribution d'eau potable dans la zone des Montgorges à Poitiers, face à l'aéroport de Biard. Cette installation résout les problèmes de pression dans les secteurs élevés de Biard. Les travaux ont duré un an et coûté 1,4 million d'euros. La conception et la maîtrise d'œuvre ont été assurées par la Direction Eau – Assainissement.



Credit : Grand Poitiers



Credit : Grand Poitiers



Credit : Grand Poitiers

Création d'une nouvelle adduction d'eau potable pour la commune de Béruges

En 2024, Grand Poitiers a entrepris des travaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable de Béruges en créant une nouvelle canalisation reliant Vouneuil-sous-Biard à Béruges. Ces travaux ont impliqué la pose de plusieurs kilomètres de canalisations entre la station de surpression des Plans à Vouneuil-sous-Biard et le réseau de distribution d'eau potable de Béruges.

Auparavant, Béruges était uniquement alimentée par l'eau potable d'Eaux de Vienne. Cette nouvelle adduction permet désormais de sécuriser l'alimentation en eau de la commune en cas de pollution ou de rupture de la canalisation d'Eaux de Vienne.

4) Voirie

a. Diagnostic complet de l'état des voies routières communautaires

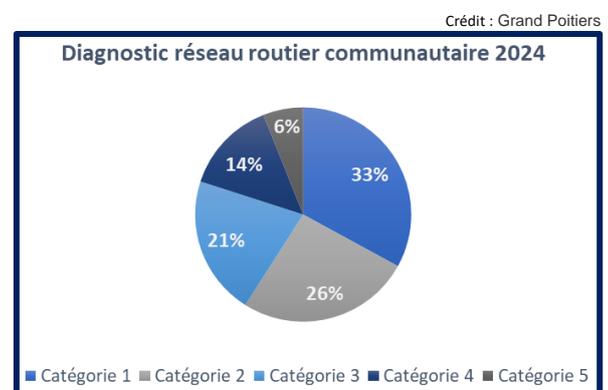
Dès décembre 2023, des véhicules équipés de systèmes de prise de vue ont parcouru discrètement les rues pour capturer l'état des chaussées. Ces images, associées à des points GPS, ont été analysées pour identifier les différentes dégradations selon la codification des ponts et chaussées. Chaque tronçon a été évalué en 48 heures, et les résultats vérifiés par les agents de Grand Poitiers.

L'objectif de cette initiative était de réaliser un diagnostic complet de l'état des 2 000 km de routes communautaires.

Ce diagnostic a permis de définir les travaux prioritaires en fonction du classement des niveaux de voies :

- 33 % des voies sont classées en catégorie 1 (voie neuve)
- 26 % en catégorie 2 (voie en assez bon état)
- 21 % en catégorie 3 (couche de roulement à refaire)
- 14 % en catégorie 4 (voie dégradée)
- 6 % en catégorie 5 (voie très dégradée).

Ce diagnostic attribue une note globale au patrimoine routier, facilitant ainsi la planification des interventions et des investissements sur plusieurs années. Les données recueillies ont aidé les communes à décider des travaux à engager en fonction du niveau de dégradation des voies. Un tel diagnostic pourrait être renouvelé tous les cinq ans pour maintenir une gestion efficace des infrastructures routières.



Cette expérience démontre l'importance de la technologie dans la gestion des infrastructures publiques. Les systèmes de prise de vue et l'analyse des données permettent une évaluation rapide et précise de l'état des routes, ce qui est essentiel pour planifier les travaux de maintenance et de réparation de manière proactive. Cela contribue non seulement à améliorer la sécurité routière, mais aussi à optimiser les ressources financières et humaines allouées à l'entretien des routes.

Suite au diagnostic, il y a eu la mise en place de comités locaux spécifiques de Gros entretien routier (GER), dans lesquels les communes ont décidé ensemble, de manière déconcentrée, de la répartition de l'enveloppe dégagée par Grand Poitiers sur le GER.

b. Travaux d'aménagement dans les communes

Avec l'appui de ses 4 centres de ressources, Grand Poitiers exerce la compétence voirie sur tout le territoire. En plus de la gestion du fonctionnement, de nombreux travaux d'investissements ont été réalisés en 2024, parmi lesquels quelques exemples peuvent être cités.

Centre de ressources Sud : transformation de la place de la Mairie à Saint-Sauvant, repavage du centre-ville de Lusignan, réaménagement de la rue du Stade à Fontaine-le-Comte.



Crédit : Grand Poitiers



Centre de ressources Nord : aménagement du chemin de l'Hôpiteau à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, aménagement d'un plateau au carrefour des rues de la Garenne et du Noyer-Jamet à Dissay, couverture d'enduit tri-couches imperméable en grivillons fins sur la piste cyclable entre le chemin de l'Aumône et la rue du Maraudeau à Chasseneuil-du-Poitou.

Crédit : Grand Poitiers

Centre de ressources Est : sécurisation du chemin de Moulins à Sèvres-Anxaumont, sécurisation du pont de la Vézinière à Bonnes, travaux sur la route de Beauvoir à Mignaloux-Beauvoir.



Crédit : Grand Poitiers



Centre de ressources Centre : transformation du quartier du Faubourg du Pont-Neuf à Poitiers, aménagement rues de la République, une portion de la rue de Poitiers et rue des Cosses à Migné-Auxances, réaménagement complet rue des métiers à Buxerolles.

Crédit : Grand Poitiers

5) Agriculture et alimentation

a. Création de la SCIC Ceinture Verte

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) rassemble divers acteurs locaux pour soutenir l'installation de maraîchers biologiques. Parmi les membres de la SCIC de la ceinture verte, on trouve Grand Poitiers, la ville de Poitiers, la Chambre d'agriculture de la Vienne, Champs du Partage, Vienne Agrobio, le lycée agricole de Thuré, ainsi que 12 habitants du territoire. Grand Poitiers a apporté un capital de 70 000 €.

La première Assemblée Générale, qui a officialisé la création de la SCIC, a eu lieu le 18 octobre 2024.



Crédit : laceintureverte.fr

b. Démarche de structuration de la filière chanvre et miscanthus

Dans le cadre du programme Re-resources sur la Varenne, Grand Poitiers a choisi de planter du miscanthus, culture dite à Bas niveau d'impact (BNI), pour protéger les aires de captage d'eau potable des pollutions diffuses. Véritable épurateur naturel, cette culture ne nécessite quasiment aucun apport d'engrais ou produit phytosanitaire, et elle est source de biomasse, de paillage et d'isolant.

L'objectif de cette plantation est entre autres de réduire la pollution agricole qui affecte la ressource en eau et d'alimenter les chaufferies paille. 26 hectares de miscanthus ont été plantés en 2024 sur toute l'aire d'alimentation du captage de la Varenne. Concernant le chanvre, c'est 37 hectares qui ont été cultivés en 2024 avec en plus la vocation alimentaire et les prémices de la structuration d'une filière.

c. Achat d'une ferme maraîchère

Dans le cadre de son Projet alimentaire territorial (PAT), la Communauté urbaine de Grand Poitiers a soumis une candidature en avril 2024 auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour acquérir une ferme de 36 hectares située au Parc au Roger, dans la commune de Jaunay-Marigny. Cette ferme comprend une maison d'habitation, des hangars, des serres et un forage. Grand Poitiers souhaite utiliser ces terres pour soutenir des projets agricoles en collaboration avec la SCIC Ceinture verte, afin de maintenir et renforcer la production maraîchère sur le territoire du PAT.



Crédit : Yann Gachet



Crédit : Yann Gachet

Actuellement, les terres dédiées à la production de légumes sur le territoire de Grand Poitiers couvrent seulement 130 hectares, ce qui représente 15 % des besoins théoriques de la population, estimés à 900 hectares. Ainsi, le maintien et le développement des activités maraîchères et légumières sont essentiels pour la relocalisation alimentaire sur le territoire.

6) Biodiversité

a. Plan Canopée

Le Plan Canopée est un engagement majeur de Grand Poitiers visant à préserver et développer la présence des arbres et arbustes sur le territoire, en raison des nombreux services qu'ils offrent. L'intercommunalité souhaite intégrer ces ambitions dans ses compétences communautaires, notamment en matière d'aménagement du territoire, tout en soutenant les acteurs, principalement les communes, qui souhaitent s'engager dans une démarche de végétalisation.

Un programme d'action pour 2024-2026 a été adopté le 15 mars 2024 pour mettre en œuvre ce plan à travers 75 mesures ambitieuses. Deux années d'expérimentation de plantations, en soutien aux communes et aux actions communautaires, ont montré la nécessité d'une intervention bilatérale, ce qui a conduit à un doublement de l'investissement en 2024.

	Unités	2021	2022	2023	2024
Surface végétalisée	m ²	Pas encore débuté	7 300	102 000	88 750
Sites végétalisés	Nombre	Pas encore débuté	2	67	57
Arbres et arbustes plantés	Nombre	Pas encore débuté	4 125	35 650	19 185

En 2024, Grand Poitiers a réalisé plusieurs actions marquantes dans le cadre de son Plan Canopée. 18 710 jeunes plants ont été mis en terre, 475 arbres urbains ont été plantés, et 5 700 mètres linéaires de haie ont été installés. 57 sites ont été aménagés dans la Communauté urbaine de Grand Poitiers, dont 6 Plans Canopée communaux et 6 bassins de gestion d'eaux pluviales végétalisés.

Parmi les chantiers phares, on peut citer le renouvellement d'un alignement d'arbres hétérosécifiques avec déconnexion du réseau d'eaux pluviales Grand'rue à Croutelle, les aménagements pour améliorer la végétalisation et la mobilité douce Rue des Hôpitaux (piste cyclable) et Papeterie à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, ainsi que l'opération « plante ta forêt », une initiative innovante et fonctionnelle menée par les agents de la collectivité sur le site du Parc naturel urbain de l'étang de la Folie à Poitiers.



Crédit : Thomas Rodier



Crédit : Thomas Rodier

Opération « plante ta forêt »

b. Création de 150 km de sentiers de randonnées pédestres et VTT communautaires

Au 31 décembre 2024, un total de 764 kilomètres de sentiers sont ouverts à la randonnée, offrant ainsi de nombreuses possibilités de découverte. En 2024, 182,6 kilomètres de nouveaux sentiers ont été créés, avec un budget de 56 570 euros. Plus de 760 kilomètres de sentiers sont également accessibles aux vélos et VTT, élargissant ainsi l'offre pour les amateurs de cyclisme.

D'ici la fin du premier semestre 2025, il est prévu d'ajouter 86 kilomètres de nouveaux sentiers, enrichissant encore davantage le réseau existant. Une harmonisation des planimètres est envisagée pour améliorer les infrastructures actuelles, faciliter le tourisme interne et externe. L'objectif est également de fédérer un réseau d'acteurs de la randonnée et du tourisme à l'échelle du Grand Poitiers, afin de renforcer la collaboration et de promouvoir la région de manière cohérente et attractive.



Crédit : Claire Marquis

c. GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Depuis le 1er janvier 2018, Grand Poitiers Communauté urbaine est responsable de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), adoptant ainsi une approche globale du cycle de l'eau.

L'objectif est d'organiser la gestion de l'eau de manière plus cohérente et efficace pour relever des défis tels que la préservation et la restauration des milieux aquatiques, la réduction de la vulnérabilité aux inondations et une meilleure intégration de ces enjeux dans l'aménagement du territoire.

Cette compétence est réglementaire et se divise en deux volets.

Pour la gestion des milieux aquatiques, Grand Poitiers participe au fonctionnement des syndicats de bassin, tels que le Syndicat Clain Aval, le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents, ainsi qu'à l'Établissement public territorial du bassin (EPTB) Vienne en tant que membre.

La Communauté urbaine contribue également aux travaux dans le cadre des Contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) et du Contrat territorial vienne aval (CTVA), du Schéma départemental de l'eau (SDE) et du protocole d'accord du bassin du Clain.

Des projets comme la renaturation de la Boivre et de l'étang du Bois de Saint-Pierre sont inscrits dans le CTMA Clain Aval. De plus, Grand Poitiers participe aux inventaires de zones humides réalisés par la Chambre d'Agriculture de la Vienne et le Syndicat Clain Aval, dans le cadre de la révision du PLUi et du CTMA Clain Aval.

En ce qui concerne la prévention des inondations, Grand Poitiers met en œuvre les fiches actions du PAPI Vienne-Clain, régularise administrativement les ouvrages hydrauliques du Talbat et apporte son expertise aux communes pour proposer des solutions naturelles contre les inondations liées au ruissellement.

En 2024, 18 chantiers GEMAPI et 6 études ont été réalisés sur Grand Poitiers dans le cadre des contrats territoriaux, incluant des restaurations et aménagements hydromorphologiques, des plantations de haies et la création de mares. Quatre communes ont vu leurs zones humides inventoriées, et 497 288 euros ont été alloués à la GEMAPI.

 <p>Crédit : Sébastien Laval</p>	 <p>Crédit : Sébastien Laval</p>
<p>Travaux d'aménagement de zone humide, en régénération naturelle, Petit étang de La Puye</p>	<p>Moine hydraulique, étang du Bois de Saint-Pierre</p>
 <p>Crédit : Sébastien Laval</p>	 <p>Crédit : Sébastien Laval</p>
<p>Réseau de vannes dans le centre-ville de Chauvigny</p>	<p>Ouvrage hydraulique de Terrier-Mouton en charge, Chauvigny</p>

Pour l'avenir, Grand Poitiers prévoit de poursuivre la mise en œuvre des fiches actions du PAPI Vienne-Clain, de continuer à participer au fonctionnement des syndicats de bassin versant et de l'EPTB Vienne, et de contribuer aux travaux dans le cadre des CTMA et du CTVA. Des actions en faveur de la gestion des eaux pluviales urbaines seront financées, et les inventaires de zones humides seront finalisés et intégrés dans la révision du PLUi.

d. Parc Naturel Urbain (PNU)

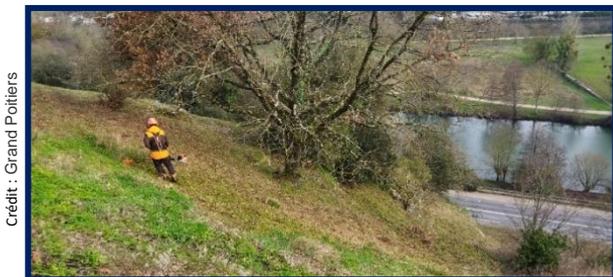
Le Parc naturel urbain (PNU) de Grand Poitiers a pour objectif de préserver le patrimoine naturel et paysager de la Communauté urbaine, de valoriser et de rendre accessibles ces espaces de nature aux habitants. Les critères pour intégrer un nouveau site au PNU sont les suivants : avoir un caractère semi-naturel ou naturel et présenter un intérêt écologique intrinsèque ou par sa fonction de liaison de corridors entre espaces naturels ; être la propriété d'une Collectivité (foncier communal ou intercommunal) ; être ouvert au public ; faire l'objet d'une gestion favorable à la biodiversité et aux usages (promenade, observation) ; et participer à la prévention des inondations par la préservation des milieux humides comme zones d'expansion de crues.

Depuis 2024, la Communauté urbaine mène deux chantiers pour redynamiser le PNU : la mise à jour du réseau d'espaces naturels existants, tant dans sa structure que dans sa revalorisation, et l'accompagnement des communes dans l'intégration d'espaces naturels au réseau, qu'il s'agisse d'espaces existants à améliorer ou de nouveaux espaces acquis.

En 2009, des parcelles (vallées sèches) du CREN (Conversatoire des Espaces Naturels) ont été ajoutées. Entre 2023 et 2024, des sites existants ont été restaurés, avec un pré-diagnostic réalisé sur 68 sites. En 2024, trois nouveaux sites seront intégrés et des inventaires de lépidoptères et d'orthoptères seront effectués sur certains sites.



Crédit : Grand Poitiers



Crédit : Grand Poitiers

Restauration d'un site en cours en 2024 aux Rochers du Porteau à Poitiers



Crédit : Grand Poitiers

Capture vidéo fin 2024 de la réapparition du castor sur un site du PNU, signe d'un bon état écologique des milieux humides

7) Sports

a. JOP : passage de la flamme olympique – terres de jeux 2024 – projet jeunesse

En 2024, Grand Poitiers a marqué une étape importante dans son engagement envers les Jeux Olympiques et Paralympiques. Le passage de la Flamme Olympique le 25 mai a été un événement festif et mobilisateur, réunissant de nombreux acteurs du territoire autour d'animations sportives, ludiques et culturelles. Cette journée a symbolisé l'esprit des Jeux, en mettant en avant les valeurs de partage, de solidarité et de dépassement de soi.

Grand Poitiers, labellisé "Terre de Jeux 2024", a su tirer parti de cette dynamique pour renforcer la pratique sportive et l'éducation au sport auprès des jeunes. Le projet jeunesse, en particulier, a permis de créer des liens entre les jeunes urbains et ruraux à travers des temps éducatifs et sportifs. Sept maisons de quartier ont été impliquées, offrant à 35 jeunes âgés de 11 à 15 ans l'opportunité de participer à trois journées sportives pendant les vacances et à un déplacement aux Jeux Olympiques.



Crédit : Jordan Bonneau

La Semaine Olympique et Paralympique, organisée du 2 au 6 avril 2024, a été un autre moment fort, avec des animations et des défis "Terre de Jeux" qui ont permis aux jeunes de s'immerger dans l'univers olympique. Le passage de la Flamme a attiré 25 000 spectateurs, témoignant de l'engouement et de la mobilisation autour de cet événement.



Crédit : lbooCréation

Grand Poitiers a également soutenu les clubs sportifs locaux, avec 30 projets portés par des acteurs du territoire et 7 athlètes évoluant dans des clubs locaux participant aux Jeux Olympiques et Paralympiques. La collectivité a mis en place des conventions pluriannuelles d'objectifs pour renforcer l'image dynamique du territoire et répondre aux aspirations des clubs sportifs.

L'année 2024 a été marquée par une série d'initiatives visant à promouvoir le sport et à faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire de Grand Poitiers. Ces actions ont contribué à faire du sport un vecteur de cohésion sociale, de développement durable et d'inclusion, tout en offrant aux jeunes des expériences enrichissantes et inspirantes.

b. Grand Poitiers Sports « Vacances sportives »

Le programme Grand Poitiers Sports – Vacances Sportives a offert aux jeunes de 6 à 18 ans des communes de Grand Poitiers l'opportunité de participer gratuitement à des animations sportives tout au long de l'été. Ce programme vise à favoriser la mixité, lutter contre la sédentarité et promouvoir l'éducation au sport et par le sport.

Il permet aux jeunes de bénéficier de l'accès à des équipements sportifs et à des activités pendant les vacances, que ce soit lors des vacances estivales avec l'accès aux piscines de Grand Poitiers, des animations sportives réparties sur le territoire, ou encore le transport urbain gratuit sur le réseau Vitalis pour les moins de 25 ans. Pendant les autres périodes de vacances, les jeunes peuvent également profiter de la patinoire selon des créneaux définis.



Crédit : Yann Gachet

Cette année, le dispositif a pris une dimension particulière en lien avec la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Dix-huit associations sportives ont proposé des séquences d'animation, et pour la première fois, quatre clubs de haut niveau ont participé aux activités, offrant des jeux, des échanges avec les jeunes et des remises de récompenses. Comme chaque année, des centres d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des maisons de quartier ont participé à ces animations.

En 2024, 2 939 jeunes ont participé aux activités proposées, un chiffre qui a quasiment doublé par rapport à l'année précédente qui comptait 1 605 jeunes inscrits. La participation a été équilibrée entre filles et garçons, reflétant l'inclusivité et l'attrait du programme. Ce succès témoigne de l'impact positif du programme Grand Poitiers Sports – Vacances Sportives, qui continue de jouer un rôle crucial dans la promotion de l'activité physique et du bien-être parmi les jeunes de la région.

c. Sport plus inclusif – patinoire

Grand Poitiers, en étroite collaboration avec le Stade poitevin hockey club (SPHC), a entrepris des travaux d'aménagement majeurs à la patinoire locale. Cette initiative ambitieuse visait à obtenir l'homologation de l'équipement pour accueillir des compétitions de para-hockey sur glace de niveau national et international. Discipline paralympique depuis 1994 (Lillehammer), le para-hockey connaît un essor significatif et constitue un puissant vecteur d'inclusion et de performance sportive.

La Fédération française de hockey sur glace (FFHG) s'investit activement dans le développement du para-hockey en France, soutenant des initiatives locales à Poitiers, Cherbourg, Cholet, Clermont-Ferrand, Tours et Rouen, ainsi que des rencontres avec des équipes étrangères. Depuis 2018, la FFHG a renforcé son engagement en créant une commission permanente dédiée au para-hockey, avec pour objectif d'accroître le nombre de pratiquants et de former une équipe nationale compétitive pour les Jeux paralympiques de 2026 à Milan et Cortina d'Ampezzo.



Crédit : Nicolas Manu

Le projet d'aménagement de la patinoire de Grand Poitiers s'est concentré sur l'optimisation de l'accessibilité du plan de glace et des infrastructures essentielles telles que les vestiaires, douches et sanitaires pour les athlètes en situation de handicap. Grâce à ces aménagements, la patinoire de Grand Poitiers devient le premier équipement de ce type homologué en France, offrant un environnement propice à l'entraînement et à la compétition de haut niveau en para-hockey sur glace.

Les travaux, pour un coût d'environ 145 000 €, ont été livrés en septembre 2024, avec une inauguration le 26 octobre 2024

d. Soutien du sport scolaire en renforçant la politique du savoir rouler

Le programme « Savoir rouler à vélo » s'inscrit dans le cadre du plan Vélo et Mobilités Actives, dont l'objectif étant de tripler l'usage du vélo en France et d'atteindre 9 % de déplacements à vélo lors Jeux Olympiques de Paris qui se sont déroulés en 2024. Lancé en avril 2019, ce dispositif interministériel vise à généraliser l'apprentissage du vélo et à former les enfants à une réelle autonomie sur la voie publique avant leur entrée au collège.



Crédit : Yann Gachet

Ce programme, d'une durée d'environ douze heures selon les niveaux, est structuré en trois étapes : apprendre à pédaler, apprendre à circuler, et apprendre à rouler à vélo en situation réelle, c'est-à-dire en autonomie. À l'issue de ces trois étapes, les enfants reçoivent une attestation délivrée par une personne habilitée.

Au-delà de l'enjeu sportif, ce programme vise à promouvoir des modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement. Il est essentiel que les jeunes s'initient au vélo et apprennent à rouler en toute sécurité, tout en pratiquant une activité physique régulière. En 2024, plus de 275 classes ont été concernées par ce programme, dont 165 classes d'écoles à Poitiers.

8) Culture et patrimoine

a. École européenne supérieure de l'image (EESI)

La future École européenne supérieure de l'image (EESI) est en cours de construction dans le quartier des Couronneries à Poitiers. Le chantier a débuté en février 2024 et la livraison du bâtiment est prévue entre décembre 2025 et mars 2026. La rentrée des étudiants est programmée pour septembre 2026, garantissant ainsi que les travaux seront achevés à temps pour accueillir les nouveaux élèves.

Le bâtiment sera polyvalent et ouvert sur le quartier. Il comprendra divers espaces tels qu'un centre de ressources, un amphithéâtre, des salles de classe, des ateliers, et un plateau de tournage. Une rue intérieure traversera la bâtisse pour desservir ces différents espaces. De plus, un jardin de 2.400 m² sera aménagé avec des végétaux et sera accessible aux habitants des Couronneries, favorisant ainsi l'intégration de l'école dans son environnement local.



Crédit : Yann Gachet

Le montant total de l'opération s'élève à 18,41 millions d'euros hors taxes, financé par l'État, la Région, la ville de Poitiers et Grand Poitiers.

b. Interventions vers des publics spécifiques

Tout au long de l'année, Grand Poitiers organise des actions de valorisation et d'animation du patrimoine pour sensibiliser le public à la richesse de son patrimoine. Ces actions croisent diverses approches artistiques et de médiation, et couvrent différents types de patrimoine, qu'il soit civil, religieux ou naturel. Elles impliquent divers intervenants et points de vue.

Lors des manifestations nationales telles que les Rendez-vous aux Jardins, les Journées européennes de l'archéologie et les Journées nationales de l'architecture, un programme mensuel de visites et de découvertes du patrimoine est proposé. Ce programme inclut des visites guidées, des balades en canoë, à vélo et des randonnées.



Crédit : Yann Gachet

c. Convention Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH)

Depuis septembre 2023, le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » s'étend aux 40 communes de Grand Poitiers, affirmant leur engagement collectif pour la valorisation, la transmission et la médiation du patrimoine local. Cette démarche vise à renforcer le lien entre les habitants et leur cadre de vie, tout en soutenant le développement culturel, social et économique du territoire.

1. **Éducation au patrimoine pour les jeunes**

- Le programme « Autour de mon école » a permis aux élèves de découvrir leur environnement immédiat à travers des visites et livrets pédagogiques, dans toutes les communes de Grand Poitiers
- En milieu scolaire : 230 activités ont touché près de 5 860 élèves dans 51 établissements (écoles, collèges, lycées)
- Hors temps scolaire : 14 activités « Croq'Patrimoine » ont accueilli 153 enfants.

2. **Valorisation des équipements sportifs**

- À l'occasion des JO 2024, des parcours pédagogiques ont été proposés aux élèves de CM1 au 6^{ème} des collèges.
- Une course d'orientation inclusive a été organisée avec l'UFOLEP
- Les piscines Tournesol de Chauvigny et Poitiers ont été mises en valeur avec l'aide de la Maison de l'architecture.

3. **Patrimoine funéraire à Poitiers**

- Les cimetières de Chilvert, Pierre-Levée, Hôpital des Champs et la Cueille ont fait l'objet d'un travail d'inventaire et de médiation, notamment lors du « Printemps des cimetières ».

4. **Hommage à Aliénor d'Aquitaine (été 2024)**

- Des animations variées ont été proposées : escape game, visites guidées, événements culturels à Poitiers et Fontaine-le-Comte, en lien avec la médiathèque et le musée.

5. **Médiation patrimoniale tout au long de l'année**

- 155 activités ont été proposées, touchant 2 676 personnes, incluant des visites guidées, balades à vélo, randonnées et canoë, dans le cadre de grands événements nationaux (Journées du patrimoine, de l'architecture, etc.).

6. **Sensibilisation à l'urbanisme et au cadre de vie**

- Des balades patrimoniales ont été organisées à Saint-Julien-l'Ars et Dissay dans le cadre de la concertation autour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

d. L'inventaire du Patrimoine

En 2024, la convention triennale entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la Région Nouvelle-Aquitaine se termine. Cette convention vise à continuer l'inventaire du patrimoine culturel des communes de Grand Poitiers non encore étudiées. L'étude de La Puye a été finalisée, celle de Sainte-Radegonde a été réalisée, et celle de Jardres a débuté fin 2024.

Des événements de restitution ont eu lieu :

- À La Puye, un week-end de rencontres avec les habitants les 5 et 6 avril a permis de présenter les résultats de l'étude d'inventaire à travers une conférence intitulée "Un patrimoine se révèle – La Puye" et une visite guidée "La Puye, pas à pas". Une publication VPAH a également été éditée dans la collection locale Histoire&Patrimoine.

- À Sainte-Radegonde, lors des Journées européennes du patrimoine, deux visites de l'église et du bourg ont été proposées.

e. Programmation du festival Itinérance

La programmation Itinérance vise à favoriser une redécouverte sensible du patrimoine en créant des liens avec diverses formes d'art (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, littérature, etc.), tout en s'ouvrant à tous les publics.

Pour 2024, une programmation a été mise en place pour permettre aux habitants et aux touristes de Grand Poitiers, jeunes et adultes, de découvrir le patrimoine local à travers des visites, des activités pour les jeunes, des interventions artistiques dans l'espace public, des concerts acoustiques et des illuminations monumentales. Trois des huit dates prévues concernaient des communes n'ayant pas encore accueilli d'événements Itinérance. D'ici l'été 2025, chaque commune de Grand Poitiers aura accueilli au moins un événement.

La programmation artistique a été conçue pour s'adapter aux différents sites patrimoniaux. En lien avec les Jeux Olympiques, l'accent a été mis sur le patrimoine sportif, permettant d'investir de nouveaux lieux et de collaborer avec de nouveaux acteurs. Des partenariats ont été établis avec divers acteurs locaux, tels que le Festival Saxophone en mouvement, l'association Picton-Sound, le Centre socio-culturel de la Comberie, le Musée du vitrail, la Maison de l'architecture et l'association Equipaix. Des activités ludiques autour de jeux de plateau ont également été proposées dans le cadre du dispositif « Terre de jeux ».



Crédit : Grand Poitiers

Quelques chiffres clés :

- En 2024, 18 compagnies artistiques (dont environ 50 % locales) ont participé à 8 événements, attirant 680 participants pour les visites patrimoniales
- Deux animations de jeux, des visites d'expositions, des conférences, des ateliers pour jeunes et des démonstrations d'artisanat ont également été organisés
- La fréquentation totale a été de 2 570 personnes, avec 75 % des participants venant de Grand Poitiers
- Energie-Vienne a soutenu financièrement l'événement pour la deuxième année consécutive, avec une contribution de 20 000 € en 2024 (contre 10 000 € en 2023).

f. Musée du Vitrail – Exposition – Rêversible

Le projet du Musée à Curzay-sur-Vonne vise à sensibiliser et à médiatiser cet art auprès de tout public, tout en offrant des moyens pour la création contemporaine dans le domaine du vitrail. Chaque année, le musée se fixe un objectif pour renforcer son rôle sur le territoire et sa place comme acteur et lieu de diffusion des Métiers d'art.



La programmation permet au musée de rayonner par ses activités et son rôle auprès des professionnels. Il est également un lieu de ressources et d'informations sur les ateliers de verriers pour les visiteurs. Le musée répond aussi aux attentes du public local et touristique, avec une brochure d'animations éditée chaque année.

Le site, composé d'un Musée et d'un Atelier pédagogique, valorise le vitrail contemporain.

Crédit : Yann Gachet

Actions 2024 :

- Exposition temporaire "Réversible" : mise en lumière de la création contemporaine autour du verre avec sept artistes
- Événements à l'Atelier : démonstrations et stages découverte avec des professionnels des métiers d'art
- Projets transversaux : collaboration avec d'autres pôles de la Direction Culture patrimoine, comme l'itinérance du 3 août et les ateliers enfants au Palais dans le cadre des Croq' Palais
- Conférence musicale : avec Patrick Blanc, professeur au Conservatoire et à l'Académie de Musique de Strasbourg
- Spectacle musical : avec l'Association Trio Mélisse de Melle.

En parallèle, le Musée propose des animations autour de la pratique artistique :

Pour le public enfant et familial :

- Ateliers de verres collés dès 3 ans ou en famille
- Ateliers découpe dès 9 ans et pour adultes
- Ateliers découpe pour adultes.

Pour les publics scolaires :

- Visites pédagogiques et ateliers adaptés aux différents niveaux
- Projets éducatifs et collectifs.

Le musée était ouvert du 6 avril au 3 novembre, avec des animations proposées pendant les vacances de février. En 2024, la fréquentation a été de 4820 visiteurs, avec une nette augmentation des inscriptions aux ateliers tout public.

9) Tourisme

a. Grand Poitiers, lauréate de l'appel à projets régional « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques »

Grand Poitiers a été sélectionnée comme lauréate de l'appel à projets régional « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » (ACTT), aux côtés du Haut-Poitou et des Vallées du Clain. Cette initiative régionale en faveur d'un tourisme écoresponsable permet de :

- agir sur l'offre, limiter l'impact sur les sites naturels
- accompagner la transition écologique des professionnels
- réduire l'impact des transports et réguler les flux
- renforcer les filières et partager un marketing responsable.



b. Travaux aux Géants du Ciel

En 2024, le projet de modernisation et de mise aux normes des locaux du spectacle des Géants du Ciel au château des Évêques à Chauvigny se poursuit. Les travaux de réfection de l'espace scénique, commencés fin 2023, visent à améliorer les conditions de spectacle et à garantir la sécurité des visiteurs et des artistes. La modernisation inclut la mise aux normes des installations électriques, l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et la rénovation des espaces de présentation des oiseaux. Les travaux prévoient également des améliorations pour l'accueil des visiteurs, avec des espaces plus confortables et des installations modernisées.



10) Urbanisme et foncier

a. Service commun : Autorisation d'occupation des sols (AOS)

La Communauté urbaine de Grand Poitiers est responsable de la gestion et du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les 40 communes de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Cela inclut l'examen des permis de construire, des déclarations préalables de travaux, des permis d'aménager, etc. L'objectif est de garantir que les projets respectent les réglementations en vigueur en matière d'urbanisme, d'environnement et de sécurité, afin de promouvoir un développement harmonieux du territoire et d'assurer la qualité des constructions et des aménagements.

En 2024, la dématérialisation des dossiers d'urbanisme se poursuit. Un total de 4 901 dossiers a été traité pour les 40 communes de Grand Poitiers (contre 4 808 en 2023), dont 3 511 dossiers (72 %) pour 39 communes autres que Poitiers. Les déclarations préalables constituent la majorité des demandes traitées.

2024	Dossiers instruits	%
Grand Poitiers (39 communes*)	3 511	72 %
Poitiers	1 390	28 %
Grand Poitiers (40 communes)	4 901	100 %

**hors commune de Poitiers*

b. Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Les objectifs incluent :

- Promouvoir une planification urbaine et un aménagement du territoire durables et résilients
- Réduire l'artificialisation des sols
- Rénover les logements privés pour lutter contre la précarité énergétique
- Développer une offre de logements sociaux de haute qualité et performants
- Définir une stratégie foncière alignée avec le projet de territoire.

Depuis juin 2021, l'élaboration du PLUi progresse, en mettant l'accent sur la sobriété foncière, la préservation des ressources et des ambitions fortes en matière de transition écologique. Ces enjeux sont intégrés dans les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Grand Poitiers s'engage à respecter quatre grands principes :



Crédit : Grand Poitiers

La traduction réglementaire du futur PLUi est en cours, incluant l'élaboration du Plan de zonage, des orientations d'aménagement et de programmation thématiques sectorielles, ainsi que le règlement. Ce travail est réalisé en collaboration avec les 40 communes, via des réunions par groupes de communes, pour appliquer les décisions du COPLUi, qui s'est réuni cinq fois en 2024. Des rendez-vous individuels avec les communes ont également eu lieu en juin et novembre (54).

En 2024, huit réunions publiques, trois balades thématiques et une conférence ont enrichi le volet concertation de la démarche. Le séminaire « le logement dans le PLUi » du 8 octobre 2024, organisé avec les communes, a été un moment clé où des scénarios d'extension concernant l'habitat du futur PLUi ont été proposés



Crédit : Yann Gachet



Crédit : IboocCréation

En 2024, de nouvelles procédures ponctuelles d'évolution des documents d'urbanisme ont été mises en place pour éviter les blocages sur des projets importants et d'intérêt public. Grand Poitiers a conclu un accord-cadre avec deux bureaux d'études en fin d'année pour traiter les demandes urgentes avant l'adoption du PLUi. Deux mises à jour (Sanxay et Pouillé) et trois modifications simplifiées (Jardres, Beaumont Saint-Cyr et Tercé) ont été finalisées en 2024.

Le comité a validé en fin d'année l'engagement de neuf nouvelles procédures, dont cinq à externaliser : révision allégée à Chasseneuil-du-Poitou, modification du PLUi 12 pour plusieurs objets, modification du PLU de Pouillé, déclaration de projet Dassault, et modification de Beaumont Saint-Cyr. Quatre mises à jour seront réalisées en interne (Lusignan, Jaunay-Marigny, Ligugé, PLUi 12).

En 2024, Grand Poitiers a publié son premier rapport triennal sur l'artificialisation des sols, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce rapport indique une consommation foncière totale de 683 hectares entre 2011 et 2021, et de 117 hectares entre 2021 et 2023, soit une moyenne annuelle de 39 hectares, montrant un ralentissement de la consommation d'espaces naturels et agricoles (hors LGV). L'objectif de sobriété pour le futur PLUi est de réduire de 50 % la consommation foncière par rapport à la période précédente (référence de 10 ans).

c. Grand Poitiers Rénov

Les conseillers Info Énergie peuvent proposer aux habitants une aide mise en place par Grand Poitiers : Grand Poitiers Rénov'.

Cette aide offre un accompagnement financier pour les travaux de rénovation énergétique des particuliers. Les montants proposés peuvent varier selon les travaux planifiés.

Remplacement chaudière fioul	Remplacement du système de chauffage propane	Remplacement système de chauffage électrique	Ventilation	Isolation toiture	Isolation des murs intérieurs	Isolation des murs extérieurs
------------------------------	--	--	-------------	-------------------	-------------------------------	-------------------------------

AIDES DE « GRAND POITIERS RENOV' »			
2021	2022	2023	2024
27 dossiers traités	188 dossiers traités	289 dossiers traités	462 dossiers traités
30 000 €	187 415 €	308 410 €	450 000 €

Grand Poitiers Rénov' connaît un grand succès en lien avec la crise énergétique que les habitants vivent depuis 2022. De plus, cette aide touche toutes les catégories de revenus et donc tous les publics. A noter : une augmentation de 60% du nombre de bénéficiaires par rapport à 2023.

11) Mobilités

a. Plan de mobilité

En vertu du Code des transports, les villes de plus de 100 000 habitants doivent élaborer un Plan de mobilité, anciennement appelé Plan de déplacements urbains. Ce document planifie les mobilités sur le territoire et programme les actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans.

L'élaboration du Plan de mobilité 2025-2035 a débuté en avril 2023 et avec de nombreuses réunions de travail et de concertation avec les communes et les acteurs locaux. En juin 2024, le Conseil communautaire a adopté une délibération pour définir la stratégie et les objectifs à 10 ans en matière de report modal. En septembre 2024, une autre délibération a validé le plan, qui comprend 28 actions regroupées en 5 axes majeurs.

Suite à ces délibérations, Grand Poitiers a lancé la phase de concertation, incluant une enquête publique et des réunions publiques dans chaque secteur.

b. Accompagnement vers des mobilités douces (pistes cyclables, chèques VAE, renforcements des lignes de bus et subventionnement pour le covoiturage)

Renforcements des lignes de bus :

Depuis septembre 2022, l'offre de transport public a connu plusieurs améliorations significatives, poursuivies en 2023 et encore renforcées en 2024. Voici les principales évolutions :

- Augmentation des trajets pour les communes desservies par les lignes locales (Montamisé, Ligugé, Vouneuil-sous-Biard, Béruges, Fontaine-le-Comte, Croutelle), avec des trajets ajoutés aux heures creuses du matin et de l'après-midi
- Extension de la ligne 12 à Saint-Benoît pour desservir les établissements spécialisés situés au Mauroc (UNAPEI86 et IME)
- Amélioration de la ligne 33, 33E (Chauvigny-Poitiers) avec 5 trajets supplémentaires, et de la ligne 36 (Lusignan-Poitiers) prolongée jusqu'à Venours pour desservir l'INRAE et le Lycée agricole
- Renforcement des lignes urbaines (1 à 17 et lignes du dimanche) pour répondre à la demande croissante, notamment sur les lignes surchargées.



Credit : Yann Gachet

De plus, de nombreux arrêts ont été aménagés pour les rendre accessibles dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) ou créés pour desservir de nouveaux secteurs (Route de Parthenay, la Carte à Jardres, Venours, Mauroc).

Ces améliorations ont rendu le réseau de transport en commun plus attractif, avec une fréquentation en forte hausse en 2024. Près de 14,5 millions de voyages ont été effectués, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2023, qui avait déjà connu une hausse de 5,9 % par rapport à l'année précédente.

Chèque VAE :

Le Conseil communautaire a approuvé l'octroi d'aides financières pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). Ce chèque VAE offre une réduction de 25 % du prix d'achat TTC, jusqu'à un maximum de 250 €. En 2024, 1000 chèques VAE ont été distribués.

Service de prêt de vélos gratuits :

Depuis septembre 2024, Grand Poitiers propose aux étudiants un service gratuit de prêt de vélos baptisé « Cap sur le vélo Campus ». Ce dispositif accompagne l'aménagement cyclable du Pont-Neuf et complète le service de location longue durée « Cap sur le vélo », destiné à l'ensemble des habitants.

La flotte initiale comprend 300 vélos neufs, propriété de Grand Poitiers. À terme, des vélos reconditionnés seront ajoutés dans une logique d'économie circulaire. La gestion du service est assurée par l'association d'insertion *Re-Cycles Poitiers*.

Le prêt est gratuit, réservé aux étudiants majeurs inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur du territoire, et peut durer jusqu'à 24 mois. L'Université de Poitiers, partenaire du projet, fournit des espaces de stockage et finance des équipements de sécurité (casques, gilets) via la Contribution vie étudiante et de campus (CEVEC).

Le service a rencontré un succès immédiat, avec 300 inscriptions en moins d'un mois.

Pistes cyclables :

Dans le cadre de son Plan Vélo, Grand Poitiers développe un réseau de pistes cyclables sécurisées visant à relier les zones résidentielles et les différentes communes du territoire. L'objectif est de favoriser les déplacements quotidiens à vélo tout en assurant une intégration harmonieuse dans le paysage, notamment en milieu naturel ou agricole, et en limitant l'impact carbone des travaux.

Le programme a permis la réalisation de 20 projets cyclables, représentant près de 15 km de nouvelles pistes en une seule année, un record pour la collectivité. Le projet emblématique est la piste du Pont-Neuf à Poitiers, inaugurée en août 2024, qui relie le centre-ville au campus universitaire. Son extension vers le CHU est prévue pour 2025.

Chaque année, un programme d'aménagements est établi selon les priorités et la faisabilité des projets. Pour suivre l'évolution de l'usage, certains axes sont équipés de compteurs permanents.

Par exemple :

- La piste entre Mignaloux-Beauvoir et Poitiers a vu sa fréquentation augmenter de 4 % entre 2023 et 2024, avec plus de 46 000 cyclistes par an.
- Sur la nouvelle piste du Pont-Neuf, la fréquentation a bondi de 73 % par rapport à la situation antérieure.



Crédit : Yann Gachet



Crédit : Grand Poitiers



Crédit : Grand Poitiers



Crédit : Grand Poitiers

Covoiturage :

Le covoiturage est un excellent moyen d'optimiser l'utilisation des voitures individuelles et de fournir des solutions de déplacement à ceux qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés en termes de localisation ou d'horaires. Grand Poitiers encourage ce mode de transport en finançant les trajets des utilisateurs via quatre opérateurs de covoiturage. Les conducteurs sont subventionnés à hauteur de 1,50 € par trajet et par passager.

Cette incitation financière a considérablement augmenté le nombre de passagers transportés, atteignant 39 554 en 2024, soit une moyenne de 3 296 par mois. Cela représente 20 729 passagers supplémentaires, une augmentation de 110 % par rapport à 2023.

Le dispositif d'autopartage communautaire a été entièrement intégré au réseau national CITIZ sous la marque CITIZ-Grand Poitiers, permettant aux utilisateurs de profiter de toutes les fonctionnalités du service. Vitalis, qui gère ce service, a modernisé et agrandi le parc de véhicules et déployé 13 nouvelles stations dans l'espace public, assurant une meilleure proximité avec les usagers.



Crédit : Claire Marquis

c. Accompagnement des personnes empêchées

Crédit : Yann Gachet



Suite à un travail partenarial, Grand Poitiers a acté la mise en place d'une plateforme unique, qui permet de s'informer et d'être orienté vers des solutions de mobilité adaptées. Elle s'adresse à toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer en raison de leurs capacités physiques ou de leur vulnérabilité psychologique, mentale ou cognitive. Ce service bienveillant est disponible en ligne, par téléphone et en accueil physique, et sa mise en œuvre est confiée au Dac 86, le Dispositif d'appui à la coordination de la Vienne.

12) Développement économique

a. Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) et actions pour lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et l'éloignement de l'emploi public

Le projet "Territoires zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) vise à lutter contre le chômage en utilisant les ressources locales. L'expérimentation repose sur l'idée qu'il est possible de mettre fin à la privation durable d'emploi de manière humaine et économique.

En 2024, trois communes sont impliquées : Poitiers, Dissay et Jaunay-Marigny. À Poitiers, deux Entreprises à but d'emploi (EBE), GESC et Papiole, embauchent des personnes durablement privées d'emploi (PPDE) :

- GESC : Cette entreprise emploie 30 salariés en CDI, répartis sur trois pôles d'activités dans les centres socioculturels de Cap Sud, la Blaiserie et les Trois-Cités. Les activités se concentrent sur le lien social, le bien vieillir, l'enfance et le soutien à la vie associative
- Papiole : Cette entreprise emploie 79 salariés et propose des services aux habitants, associations, entreprises et collectivités locales. Les activités sont adaptées aux compétences des salariés et aux besoins du territoire.

Les EBE offrent diverses activités, notamment dans les domaines des solidarités, du cadre de vie, de la logistique pour l'aide alimentaire, des ressourceries (jouets et informatique), de la gestion de composteurs collectifs et du maraîchage urbain.

Pour Jaunay-Marigny et Dissay, après avoir soumis leur candidature au Fonds national d'expérimentation TZCLD en décembre 2023, le territoire a eu la validation de l'État pour lancer le projet et réaliser les premières embauches via l'association OXALYS.

L'évaluation des projets TZCLD est cruciale, portant sur la mobilisation des personnes privées d'emploi, la collaboration avec les partenaires, l'équilibre économique des EBE et la recherche d'exhaustivité.

b. Dynamique « Jeu » Grand Poitiers

En partenariat avec la ville de Parthenay, la ville de Poitiers et la Communauté de Communes Parthenay – Gâtine et Grand Poitiers, une stratégie Jeu a été mise en place sur le territoire. L'année 2024 a vu le développement d'actions concrètes dans les différents axes de la feuille de route Dynamique Jeu.

Deux nouvelles formations autour du jeu, initiales et continues, ont été créées pour la rentrée de septembre 2024 à l'Université de Poitiers et à l'école de Design Nouvelle-Aquitaine. Des formations privées, telles que Form'a'scape, ont également été développées.

Un groupe de travail sur une filière imprimerie de jeux a été mis en place, avec des rencontres de prospects. Les premières réunions autour de la création d'une association d'auteurs et autrices de jeu ont eu lieu.

Des événements ludiques ont été organisés, notamment la Fête mondiale du jeu, qui coïncidait avec le passage de la flamme olympique le 25 mai 2024, et le Family Game Festival, qui s'est déroulé dans six communes de Grand Poitiers : Chauvigny, Jaunay-Marigny, Sèvres-Anxaumont, Ligugé et Poitiers, dans le quartier des Couronneries.



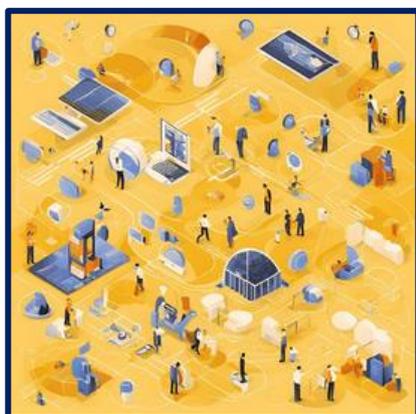
Crédit : Nicolas Mahu

Des jeux ont été déployés dans l'espace public, avec des événements pendant « Itinérance » sur les communes de Bonnes et Chauvigny, et pendant Poitiers l'été dans les quartiers du centre-ville et de Saint-Eloi. Un second parcours ludique a été installé dans les escaliers de la gare avec Libellud, ainsi qu'un parcours ludique au parc de Blossac.

Entre 2021 et 2022, trois ateliers ont été organisés avec les acteurs du jeu du territoire pour la co-construction, et un diagnostic a été réalisé auprès de 70 personnes interrogées. En septembre 2022, la feuille de route Dynamique Jeu a été adoptée avec cinq axes de travail et la mise en place d'un comité Jeu. Depuis le lancement de la feuille de route, sept comités Jeu et deux plénières Jeu ont été organisés.

c. SLESRI – le Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Depuis le début de l'année 2024, le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) était en cours d'actualisation. Ce schéma, initialement adopté en 2018, vise à repositionner Grand Poitiers comme un territoire d'expérimentation, de recherche, de formation et d'innovation, au bénéfice des étudiants, chercheurs et entrepreneurs.



Crédit : Grand Poitiers

Les chiffres clés de cette actualisation incluent la tenue de deux ateliers réunissant chacun une cinquantaine de représentants de l'écosystème local, la signature de cinq conventions de partenariat avec des institutions telles que l'Université, l'ISAE-ENSMA, Science Po, l'Espace Mendès France et l'école de l'ADN, ainsi que la présence de 18 établissements d'enseignement supérieur et 12 lycées proposant des formations post-bac. Le territoire compte plus de 28 000 étudiants, avec des financements de 9,6 millions d'euros alloués à la recherche et au transfert de technologie, et 6,5 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la vie étudiante.

Les étapes clés de 2024 sont : le lancement du projet avec des entretiens et diagnostics réalisés par Ellyx entre février et avril, un séminaire de bilan le 5 avril au Centre de Conférences, un séminaire pour les agents de la collectivité le 11 juin, une enquête étudiante en ligne en mai-juin, un séminaire de projection du SLESRI révisé le 3 juillet à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, et la réception d'une première version du SLESRI en septembre, suivie de sa réécriture jusqu'en octobre. Enfin, le schéma a été adopté en novembre par le Conseil communautaire.

Parmi les nouveautés, on note l'ouverture de nouvelles formations, notamment autour de la dynamique du jeu, l'ouverture d'une nouvelle école de commerce et de management, ISME, à Chasseneuil-du-Poitou en septembre 2024, ainsi que l'ouverture d'une école d'ingénieurs généraliste.

13) Solidarités et politique de la ville

a. Etat des lieux des Violences Intra Familiales

Dans le cadre du pilotage de sa stratégie de lutte et de prévention de la délinquance, Grand Poitiers a organisé quatre ateliers avec les élus des communes pour évaluer les violences intrafamiliales, telles que les violences physiques, psychologiques, économiques, conjugales et sur mineurs. Les mairies et services municipaux, souvent en contact avec les victimes, ont participé à cette initiative dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'objectif était de comprendre les besoins spécifiques des communes rurales de Grand Poitiers, en partant des réalités locales plutôt que d'imposer un plan d'actions prédéfini.

Les ateliers ont favorisé les échanges et le partage d'expériences entre les maires, permettant de sensibiliser et d'informer sur les contacts utiles et les acteurs de terrain. Le diagnostic réalisé sera traduit en actions concrètes pour lutter contre les violences intrafamiliales. Entre 2019 et 2023, le nombre de victimes de violences intrafamiliales dans la Vienne a augmenté de 60%. En 2024, le nombre de plaintes pour coups et blessures volontaires intrafamiliaux a été de 1 054, contre 1 016 en 2023, soit une augmentation d'environ 4 % sur un an.

b. Convention Territoriale Globale : BAFA de territoire

Les communes de Fontaine-le-Comte, Vouneuil-sous-Biard, Migné-Auxances et Saint-Benoît, avec le soutien de Grand Poitiers, lancent un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) de territoire. Ce programme de formation est destiné à cinq jeunes par commune, afin de les encourager à s'engager dans la vie locale auprès des enfants.

Face aux difficultés de recrutement d'animateurs pour les accueils périscolaires et les centres de loisirs, Chauvigny a également initié une réflexion sur un "Bafa de territoire". Saint-Julien-l'Ars, Sèvres-Anxaumont, Savigny-l'Évescault et Bonnes ont rejoint cette initiative, soutenue par Grand Poitiers et la Caf de la Vienne. L'objectif est de former des jeunes dès 16 ans à l'animation pour un coût réduit, afin qu'ils puissent ensuite travailler dans leur territoire.



La première session comprenait 20 places, avec des stages pratiques pendant les périodes scolaires et de vacances. Grâce aux aides, le coût de la formation varie entre 30 et 280 €. Une seconde session de 20 stagiaires ciblant plus spécifiquement des agents déjà en poste est envisagée en 2025.

c. Les actions en faveur d'une meilleure accessibilité

La Commission intercommunale pour l'accessibilité, mise en place par Grand Poitiers, conformément à la loi du 11 février 2005, vise à promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées. Cette instance de concertation évalue l'accessibilité des bâtiments existants et des espaces publics intercommunaux. Elle participe à la création du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, des Agendas d'accessibilité programmée (AAP) et du Schéma directeur des transports publics et des mobilités. En plus de ses obligations légales, la Commission traite également de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi, aux droits de santé et aux structures éducatives.

Les travaux réalisés en 2024

Commune	Lieux	Travaux réalisés
Buxerolles	Rue des Métiers	<ul style="list-style-type: none"> • Abaissements de trottoirs • Création de zones 20 et de croisements • Traversées piétonnes
Chasseneuil-du-Poitou	Place de la Mairie	<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement refaite avec l'aménagement de places GIG/GIC aux normes, compatibles avec des voitures électriques • Création d'escalier avec main courante et des dalles podotactiles
	Rue des Fourmigères	<ul style="list-style-type: none"> • Création et amélioration d'un cheminement avec une dalle podotactile
Croutelle	Pôle santé	<ul style="list-style-type: none"> • Création de cheminement avec une place réservée • Création d'un cheminement avec une dalle podotactile
Fontaine-le-Comte	Rue du Stade	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de cheminement • Mise en place d'une zone de croisement avec des gros marquages pour définir la zone piétonne
Ligugé	La Grand'Rue	<ul style="list-style-type: none"> • Cheminement

d. Les actions en faveur de l'accueil des gens du voyage

Une réhabilitation d'équipements est en cours pour améliorer l'accueil et le séjour des gens du voyage sur notre territoire. Conformément aux obligations définies dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, cette initiative comprend la mise aux normes et l'extension de l'aire d'accueil des Grimaudières à Saint-Benoît. Créée en 2000 avec 10 emplacements, cette aire n'a bénéficié que de travaux partiels jusqu'à présent. L'objectif est de l'agrandir pour atteindre 16 emplacements, conformément au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019.

Orientations et objectifs au-delà des seuls enjeux de mise aux normes :

- Prévenir la surchauffe, améliorer l'attractivité du site en été, créer des îlots de fraîcheur, et assurer le confort thermique en toute saison
- Végétaliser et intégrer des éléments paysagers pour sécuriser les emplacements, en choisissant les essences d'arbres appropriées
- Gérer les eaux de pluie et les eaux usées, tout en garantissant la qualité de l'air et de l'eau
- Conserver autant que possible les infrastructures existantes
- Construire des bâtiments simples, durables, solides et sécurisés pour promouvoir le développement durable
- Mettre en place une gestion efficace et durable des déchets et de la pollution d'activité
- Réduire la consommation d'énergie et d'eau, et gérer l'eau de pluie, y compris sa récupération
- Diminuer l'empreinte carbone de l'équipement.

14) Vers un logement pour tous

a. Mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord

A l'issue du diagnostic initial partagé sur le « sans abrisme » et le mal logement, mené la première année (2021-2022) de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord, **sept priorités** ont été retenues :

- Optimiser la mobilisation du parc social
- Capter les logements du parc existant au profit des ménages les plus précaires
- Développer des solutions d'accueil et de logement spécifiques pour les personnes les plus marginalisées
- Renforcer les actions favorisant le maintien dans le logement des ménages
- Faire évoluer l'offre de l'accompagnement social
- Assurer la convergence des politiques de l'urbanisme et des solidarités
- Développer une culture commune du Logement d'abord.

À la suite d'une première contractualisation avec l'Etat (2021-2022), Grand Poitiers a renouvelé son engagement, pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord, avec la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans (2023-2025). Cet engagement renouvelé permet la poursuite d'actions entamées les premières années et le déploiement de nouvelles actions. Grand Poitiers, organisme intermédiaire et délégataire du Fonds social européen (FSE) consacre, pour la première fois cette année, **10 % de cette enveloppe budgétaire à l'objectif spécifique de lutte contre la pauvreté.**

b. Conduite du Programme local de l'habitat (bilan triennal)

La Communauté urbaine de Grand Poitiers est responsable de l'équilibre social de l'habitat et suit une feuille de route définie par le Programme local de l'habitat (PLH) approuvé en décembre 2019 pour six ans. Cette politique vise à produire 1 000 logements par an, répartis équitablement pour répondre aux besoins de tous les habitants, y compris les plus vulnérables.

Les priorités du PLH sont :

- Grand Poitiers en tant que leader de la politique locale de l'habitat
- Utiliser le parc résidentiel pour la transition climatique, environnementale et l'attractivité du territoire
- Produire une offre de logements diversifiée pour tous les habitants
- Faire de l'habitat un vecteur de solidarité et de diversité.

En 2024, la rénovation énergétique de l'habitat social a vu une augmentation des demandes d'agréments avec 334 nouveaux logements sociaux demandés. Depuis 2020, 1 121 logements sociaux ont été réhabilités et 115 nouveaux logements livrés, avec 51 % des engagements du programme réalisés.

	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Logements locatifs sociaux (LLS)	Nombre	136	179	174	62	287	334

Les financements pour la production de logements sociaux incluent 428 650 € de crédits délégués par l'État et 1 421 400 € d'aides de la Communauté urbaine. Pour l'habitat privé, Grand Poitiers a soutenu la rénovation énergétique des copropriétés et financé la réhabilitation de 180 logements privés en 2024 avec 3 millions d'euros d'aides réservées. Un nouveau programme, le Pacte territorial, a été signé pour encadrer la rénovation de l'habitat privé.

15) Ressources humaines

a. Revalorisation du régime indemnitaire

En 2024, une augmentation du régime indemnitaire (IFSE) a été mise en place pour les employés des collectivités de Grand Poitiers, Poitiers et du CCAS de Poitiers (hors catégories techniques et sociaux-médicaux car une revalorisation a déjà été effectuée), des catégories C, B et A. Les augmentations varient de 10 à 110 € selon la catégorie et l'échelon de chaque employé. Cette revalorisation vise à améliorer le pouvoir d'achat des salariés, en particulier ceux avec les plus petits salaires, et à corriger les inégalités existantes entre les différentes catégories. Le versement de ce nouveau régime indemnitaire a commencé en septembre 2024.

b. Formation des agents de Grand Poitiers

Entre 2022 et 2024, Grand Poitiers a mis en place un plan de formation visant à planifier, réaliser et suivre le développement des compétences individuelles et collectives nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques de la collectivité ainsi que les objectifs de carrière individuels. Cette démarche vise à favoriser le développement professionnel de chaque agent dans un contexte organisationnel.

Trois axes prioritaires ont été définis :

- Les grands enjeux du mandat
- Le développement des compétences métier
- Le renforcement de l'accompagnement des parcours individuels.

En 2024, des formations ont été organisées sur divers sujets tels que la laïcité, la lutte contre le sexisme et le numérique pour tous. Ces formations ont également soutenu les directions dans des projets spécifiques comme la végétalisation urbaine ou l'inclusion.

Plan d'accompagnement managérial (PAM)

Le PAM de Grand Poitiers vise à instaurer une dynamique, une culture managériale et des repères communs pour tous les encadrants de la collectivité. Ce plan de formation permet aussi de renforcer les connaissances et de créer des liens.

Au 31 décembre 2024, 540 encadrants avaient suivi une formation du PAM sur des thèmes comme « *Le manager et la gestion des situations sensibles* » ; « *Le développement durable dans les achats publics* » ou encore « *Intégrer de nouveaux collaborateurs dans son équipe* ».

c. Évènements internes : défi-inter entreprises, challenge mobilité des agents, victoires de l'innovation

Défi-inter entreprises :

Le Défi inter-entreprises 2024 a eu lieu le jeudi 12 septembre au Parc de Saint-Cyr. Cet événement annuel, qui en est à sa 26ème édition, a rassemblé 170 entreprises du département, avec 583 équipes inscrites pour participer aux trois épreuves du relais.

Plusieurs épreuves :

1. Course à pied : 3 500 mètres, parcours en VTT : 7 000 mètres, course d'obstacles en binôme.

L'objectif principal du **Défi inter-entreprises** est de favoriser l'esprit d'équipe et les échanges entre entreprises dans un cadre convivial et moins formel que celui du travail. La convivialité et la bonne humeur étaient les maîtres mots de cette édition.

Les trophées ont été remis aux meilleures équipes dans différentes catégories :

- Équipes féminines : 1ère place pour Dassault Aviation

- Équipes mixtes : 1ère place pour CPAM de la Vienne

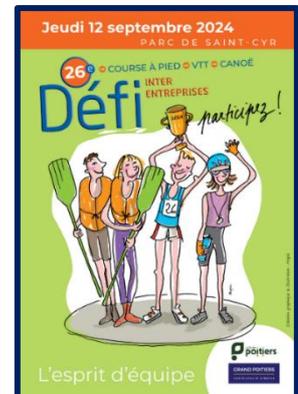
- Équipes masculines : 1ère place pour FDJ-SUEZ –

MS Cycling et la seconde place pour la Team MNS 2 – Grand Poitiers

- Meilleure équipe d'une entreprise de moins de 10 salariés : RS Toitures

- Prix de l'ambiance : 1ère place pour Thales

Le Défi inter-entreprises est un événement incontournable qui renforce les liens entre les acteurs économiques du territoire tout en offrant une journée de sport et de convivialité.



Crédit : Grand Poitiers

Le Challenge Mobilité des Agents 2024 :

Comme chaque année, Grand Poitiers a relayé le dispositif du « challenge mobilité » proposé par l'ADEME à toutes les entreprises et administrations de son territoire. Ce challenge vise à sensibiliser les salariés de manière ludique et conviviale aux modes de transport alternatifs à l'autosolisme pour les trajets domicile-travail.

Pour l'édition 2024 :

- Participants : 451 salariés (+46 %) issus de 30 entreprises (+20 %) ont participé

- Trajets : 2 893 trajets (+61 %) ont été effectués entre le 3 et le 16 juin 2024, totalisant 84 411 km

- Impact environnemental : Cette initiative a permis d'éviter l'émission de 13 568 312 kg de CO₂.

Ce challenge a non seulement encouragé des pratiques de transport plus durables, mais a également renforcé la cohésion entre les participants.

Victoires de l'Innovation :

Le 22 novembre 2024, la troisième édition des Victoires de l'Innovation a récompensé sept lauréats parmi les agents de la Ville de Poitiers, du CCAS de Poitiers et de Grand Poitiers Communauté urbaine. Les trophées ont été remis dans plusieurs catégories, mettant en avant des projets innovants et créatifs.

Catégories et Lauréats

1. Victoire de la relation à l'usager :

- Projet : "Ma santé, mes droits" - Un outil d'accompagnement sur les droits de santé

2. Victoire à moindre coût :

- Projet : "Fouilles ! Au palais" - Programme valorisant les vestiges du Palais

3. Victoire environnementale :

- Projet : "Pollinarium sentinelle" - Outil d'observation et de prévention des risques allergiques



Crédit : Grand Poitiers

4. Victoire de l'organisation et du management :

- Projet : "Sésame" - Outils d'aide à la décision pour l'implantation d'arbres

5. Victoire bien-être au travail :

- Projet : "Réveil matin" - Réveil musculaire des agents d'entretien

6. Grand Prix du Jury :

- Projet : "L'Art à la Gomme" - Sensibilisation des collégiens à l'art contemporain

7. Coup de cœur des agents :

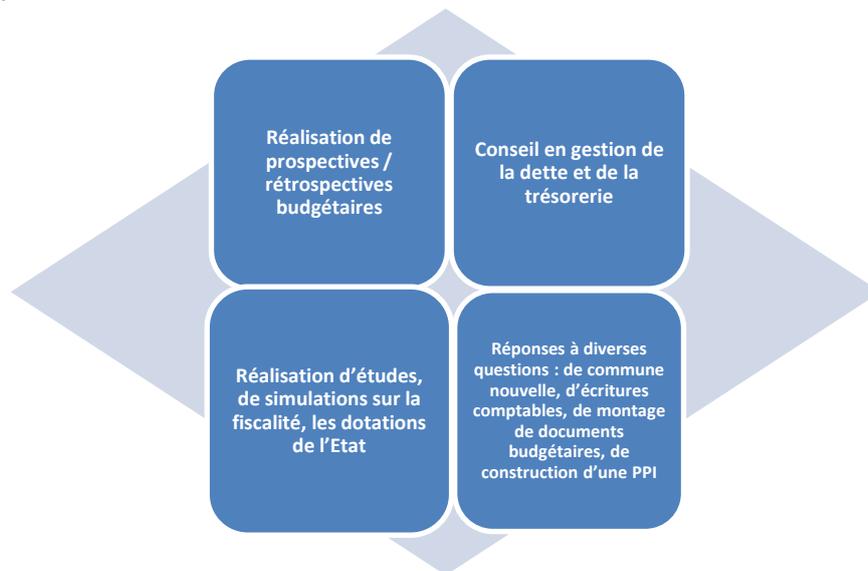
- Projet : "Gestion intégrée des eaux pluviales" - Création d'îlots pour traiter les eaux pluviales.

Les trophées, conçus par l'atelier Menuiserie de la direction Patrimoines bâtis, sont en chêne massif provenant des Bois de Saint-Pierre et utilisent une technique de transfert d'encre du papier vers le bois.

16) Finances et commande publique

a. Service commun : conseil financier

Le **service commun des finances** est intégré à six services communs gratuits et à la demande des communes, incluant l'aide à la recherche de financements de projets, le conseil financier, le conseil juridique, l'instruction des autorisations d'occupation de droit des sols, l'OpenData et la protection des données personnelles. Les agents de ce service travaillent pour le compte du maire ou du président dans le cadre d'un regroupement et assurent la confidentialité des documents reçus et produits. Aucune information n'est transmise à l'exécutif ou à la DGS concernant le contenu des prospectives et des échanges.



La mission de **conseil financier** comprend plusieurs interventions :

- Un agent de la direction des finances, agissant comme "centralisateur", réceptionne toutes les demandes des communes, quel que soit le sujet. Selon les attentes, l'ensemble de la direction des finances peut être sollicité pour fournir des réponses précises, et d'autres directions peuvent être impliquées si nécessaire.
- En 2024, 16 communes ont sollicité le service commun des finances, dont cinq pour une prospective financière. Deux SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) ont également demandé une prospective et la réalisation d'études.
- Certaines communes demandent régulièrement une mise à jour annuelle de leur prospective financière pour la préparation budgétaire ou pour des projets d'investissement. La forme du rendu est laissée au choix de la commune, souvent sous forme de rencontres en mairie et de notes écrites détaillées.
- D'autres communes, comme Chauvigny, échangent régulièrement avec le service commun sur divers sujets tels que le DOB, les logiciels de gestion de la dette, et la DETR. Le SIVOS du Pays Mélusin collabore également étroitement avec le service commun pour la réorganisation de ses compétences et de son fonctionnement.
- Le service commun répond aussi à des questions ponctuelles sur des sujets spécifiques, comme la rédaction du DOB, le versement d'un fonds de concours, et la rédaction de cahiers des charges dans le cadre de procédures de marché public.

b. Mise en œuvre de la nouvelle politique d'achats responsables de la collectivité

La Ville de Poitiers, le CCAS et Grand Poitiers ont mis en place une politique ambitieuse d'achats publics responsables, à la fois sur les plans social et environnemental, s'appuyant sur plusieurs années d'expérience dans ce domaine. Cette politique, qui représente un investissement annuel de 110 millions d'euros dans l'économie locale, est formalisée dans un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce document stratégique s'applique à l'ensemble des achats, quels que soient leur nature ou la direction concernée, et a été adopté en 2024 par les trois instances délibératives.

Le SPASER vise à intégrer systématiquement les enjeux environnementaux dans les marchés publics, à renforcer les dimensions sociales des achats, et à soutenir activement les structures de l'économie sociale et solidaire. Il encourage également la coopération avec les autres institutions locales afin de construire une dynamique territoriale partagée et de définir collectivement une feuille de route. Par ailleurs, il incite les entreprises à adapter leur offre pour qu'elle soit plus équitable et durable, contribuant ainsi à la transformation de l'économie et à la structuration du territoire. L'un des objectifs majeurs est aussi de favoriser l'émergence et la consolidation de filières locales.

Ce schéma repose sur trois grands principes : répondre de manière précise aux besoins au moment opportun, adopter une approche d'achat durable au service de la collectivité et de ses responsabilités sociétales, et améliorer continuellement les processus d'achat. Il constitue également un outil de valorisation de la politique d'achat auprès des entreprises et des partenaires, en rendant visibles les engagements pris et les ambitions portées par les acteurs publics du territoire.

Entre 2023 et 2024, on observe une hausse notable du nombre de marchés conclus. Cette augmentation s'accompagne d'un maintien du niveau d'intégration des critères environnementaux. En revanche, la part des marchés intégrant des considérations sociales connaît une baisse, probablement liée à la diminution du volume de marchés de travaux, qui sont habituellement plus propices à l'inclusion de clauses sociales.

Grand Poitiers a été distingué par un trophée régional de la clause sociale, en reconnaissance d'une consultation exemplaire ayant réservé 18 lots de marchés publics à des structures de l'économie sociale et solidaire, telles que les SIAE, les EA et les ESAT. Ces lots couvraient divers secteurs d'activité, notamment la blanchisserie, l'entretien des espaces verts, la retranscription, la gestion des déchets ou encore la location de salles. Cette démarche inclusive s'inscrit dans une dynamique économique positive, puisque le chiffre d'affaires global des entreprises concernées est en progression continue, passant de 426 000 euros en 2023 à 518 000 euros en 2024.



Credit : Grand Poitiers

La commande publique responsable constitue un pilier essentiel de la stratégie de Grand Poitiers. Elle est envisagée comme un outil au service du développement économique local, de la transition écologique et de la solidarité. À travers cette démarche, Grand Poitiers permet aux acheteurs porteurs de projets sur son territoire de s'impliquer concrètement, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté grâce au dispositif mis en place.

Cette politique vise également à renforcer les relations avec les acteurs économiques locaux, notamment en facilitant le recrutement et en soutenant la croissance des structures de l'économie sociale et solidaire, telles que les structures d'insertion ou celles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Enfin, elle a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des habitants les plus éloignés de l'emploi, en mobilisant la commande publique comme levier d'inclusion.

L'engagement de Grand Poitiers en faveur de la commande publique responsable se manifeste à travers plusieurs actions concrètes. L'une des plus significatives est le déploiement du dispositif Gaïa, mené en partenariat avec le cabinet Amnyos entre 2020 et 2023. Sélectionné dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, Grand Poitiers a expérimenté ce dispositif dans les communes rurales de son territoire, avec pour objectif de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle, notamment via les achats socialement responsables. Six communes ont été accompagnées dans cette démarche (Chasseneuil-du-Poitou, Dissay, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir et Rouillé), ce qui a permis de mobiliser 4 221 heures de travail au bénéfice de personnes en parcours d'insertion, tout en facilitant la découverte de métiers grâce à des stages d'immersion professionnelle intégrés aux marchés publics.

c. Réflexions autour des questions budgétaires pour 2025 et après

La Communauté urbaine de Grand Poitiers se trouve à un tournant décisif en matière de gestion budgétaire. Alors que les défis économiques se multiplient, il devient impératif de repenser les priorités et d'adopter des stratégies innovantes pour assurer la pérennité des services publics et le développement du territoire.

L'année 2025 s'annonce particulièrement difficile pour les finances publiques. Les restrictions budgétaires imposées par l'État, combinées à une diminution des crédits alloués à diverses missions, mettent Grand Poitiers dans une situation délicate.

Face à ces contraintes, Grand Poitiers doit faire preuve de résilience et d'adaptabilité. La Communauté urbaine envisage plusieurs pistes pour optimiser ses ressources et maintenir un niveau de service satisfaisant. Parmi les mesures envisagées, on trouve :

- Réévaluation des projets en cours : Certains projets pourraient être retardés ou modifiés pour mieux correspondre aux nouvelles réalités budgétaires
- Optimisation des dépenses : Une analyse approfondie des dépenses permettra de réduire les coûts sans compromettre la qualité des services
- Recherche de financements alternatifs : Grand Poitiers pourrait intensifier ses efforts pour obtenir des subventions et des financements externes, notamment européens, afin de compenser les réductions de crédits.

La situation actuelle exige des choix stratégiques qui auront un impact durable sur le territoire. Grand Poitiers devra se concentrer sur des initiatives qui favorisent la transition écologique, la cohésion sociale et le développement économique. Le Conseil de développement de Grand Poitiers joue un rôle clé en apportant des avis et des propositions pour orienter les politiques publiques.

En conclusion, bien que le contexte financier soit complexe, la Communauté urbaine de Grand Poitiers est déterminée à s'adapter et à faire des choix éclairés pour garantir un avenir prospère et durable à ses habitants.

17) Contractualisations, relations partenariales et participation citoyenne

a. Recherche de subventions dans le cadre de la stratégie financière

Grand Poitiers a obtenu ou sollicité plusieurs subventions de l'État, de ses agences et de fonds européens pour des projets variés :

Subventions :

- Réhabilitation de l'aire d'accueil des Grimaudières : 205 640 € demandés
- Vestiaires du stade de Mignaloux-Beauvoir : 214 740 € sollicités
- Accessibilité de la patinoire de Poitiers (handi-hockey) : 43 500 € alloués
- Vestiaires du stade des Écluzelles (Chasseneuil-du-Poitou) : 276 618 € attribués
- Centre aquatique de la Pépinière (mise aux normes) : 173 558 € attribués
- Études pour l'aménagement des boulevards et acquisition foncière (projet "Grand Poitiers entre en gare") : 269 400 € obtenus
- Projet "Territoire engagé pour la nature" : 204 000 € alloués
- Réhabilitation du Pont de Lombardie (Curzay-sur-Vonne) : 172 569 € obtenus.

Projets environnementaux

8 projets déposés pour la gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation dans le cadre de la renaturation urbaine :

- Déconnexion des eaux pluviales par infiltration Rues de la Gasse et de la Nougeraie à Vouneuil-sous-Biard. 19 000 € de Fonds vert pour une opération à 190 000 €
- Mise en séparatif du réseau unitaire et gestion intégrée des eaux pluviales Rue de la Cité de Vaudouzil à Poitiers. 30 000 € de Fonds vert pour une opération à 300 000 €
- Plantation d'arbres et Gestion intégrée des eaux pluviales - Rues de Chaumont / de Beaurepaire/RD910 à Poitiers. 12 600 € de Fonds vert pour une opération à 126 000 €
- Déconnexion du ruissellement et plantation d'arbres Grand Rue à Croutelle. 10 300 € de Fonds vert pour une opération à 103 000 €
- Végétalisation d'espaces urbains et déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire sur la commune de Savigny-l'Évescault. 46 000 € de Fonds vert pour une opération à 460 000 €
- Végétalisation d'espaces urbains et déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire rue de Chypre à Lusignan. 6 000 € de Fonds vert pour une opération à 60 000 €
- Végétalisation des places de stationnement, déconnexion des eaux pluviales à l'Ouest de Poitiers. 30 000 € de Fonds vert pour une opération à 300 000 €
- Déconnexion du ruissellement des eaux pluviales et plantation d'arbres GIEP- Parking existant Rue de Nimègue à Poitiers. 12 289,39 € de Fonds vert pour une opération à 60 495 €.

Relations avec les institutions

Région Nouvelle-Aquitaine : mise en œuvre du Contrat de développement et de transitions Centre Vienne (2023-2025), couvrant Grand Poitiers et deux autres intercommunalités :

- Scénarios de réappropriation des friches à l'échelle Seuil du Poitou - Centre Vienne. 20 933 € voté
- Création d'un espace numérique partagé intergénérationnel à Chauvigny. 49 570€ voté
- Création d'une halle de marché à Pouzioux-la-Jarrie. 46 624 € voté
- Restauration de l'église Saint-Hilaire de Cenon – IMH. 16 126 € voté
- Restauration des arches de Parigny - Aqueduc Gallo-Romain – IMH. 18 221 € voté
- Etude de faisabilité économique et juridique du Palais des ducs d'Aquitaine. 500 000 € voté
- Implantation du Méta - CDN Poitiers Nouvelle-Aquitaine. 159 544 € voté
- Aménagement de la patinoire pour l'accueil du parahockey (Poitiers). 24 000 € voté.

Fonds européens

- En 2024, Grand Poitiers a perçu 546 000 € (clôture de la programmation 2014-2020), soit 27 % des recettes totales de cette période.
- Nouveaux projets en cours de contractualisation pour la période 2021-2027 :
 - Piste cyclable Pont Neuf – CHU : 220 000 €
 - Plan vélo 2023-2025 : 500 000 €
 - Réseaux de chaleur : Fontaine-le-Comte (236 000 €), Saint-Julien-l'Ars (480 000 €), Mignaloux-Beauvoir (1 M€)
 - Territoire intelligent : 900 000 €

FSE+

- Dotation globale 2022-2024 : 2,3 M€
- En 2024, 16 opérations financées (88 % de l'enveloppe, soit 2 044 270 €), dont :
 - Animation et accompagnement du PLIE
 - Chantiers d'insertion
 - Accompagnement vers le logement (Croix Rouge)
 - Accueil de jour prévu en 2025
 - Accompagnement TZCLD
- Remboursements FSE+ en 2024 : 521 000 €, en baisse par rapport à la moyenne annuelle (700 000 €), en raison d'un effort de conventionnement.

b. Plan InterCommunal de Sauvegarde

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la communauté urbaine de Grand Poitiers vise à renforcer la coordination et la gestion des crises au sein de l'intercommunalité. Les premiers travaux ont débuté avec la collaboration des services et des communes membres. Une réunion des Directeurs Généraux des Services (DGS) a été organisée pour expliquer le rôle crucial du PICS en octobre. Une délibération officialisant le PICS, afin de répondre efficacement à la gestion des crises, est prévue pour septembre 2025.

c. Participation citoyenne : l'action du Conseil de développement

L'ensemble de ce travail a été présenté aux élu(e)s lors du Bureau communautaire de décembre 2024.

Le Conseil de développement a clôturé son année 2024 lors de sa séance plénière : celle-ci s'est déroulée le 11 décembre 2024 à Saint-Benoît et portait sur le thème de la démocratie dans l'intercommunalité. Les membres du Conseil de développement ont participé à deux ateliers : l'un sur l'écoute active et l'autre sur l'utilisation de l'espace collaboratif Teams. Enfin, deux conférenciers ont partagé leurs connaissances et échangé sur ce sujet lors d'une table-ronde : M. Olivier BOUBA-OLGA, professeur universitaire et chef du service études et prospective à la Région Nouvelle-Aquitaine, et M. Yves Jean, Président du CESER Nouvelle-Aquitaine.



Credit : Grand Poitiers

Suite au travail effectué autour du Plan de mobilité en 2024, le Conseil de développement, accompagné de la Mission participation citoyenne, propose deux "diagnostics en marchant", des circulations piétonnes dans deux zones identifiées : le quartier de Bel-Air à Poitiers et la commune de Coulombiers. Les diagnostics, prévus respectivement les 17 mai et 28 juin 2025, mobilisent également les habitants sur place et permettront d'établir une méthodologie de diagnostic pour le futur déploiement de plans piétons à l'échelle de Grand Poitiers.

d. CARBOC – Argentine – Coopération décentralisée

Depuis 2013, Grand Poitiers collabore avec la ville de Santa Fe en Argentine dans le cadre d'une politique de coopération décentralisée. Deux projets majeurs sont en cours :

1. Restauration du patrimoine bâti :

- Co-financé par l'Agence française de développement
- Vise à renforcer les compétences des professionnels de la restauration du patrimoine à Santa Fe
- Inclut une étude pour développer une méthodologie de coopération responsable et durable.

2. Projet CARBOC:

- Né des résultats de la première étude
- Actions pour l'adaptation au changement climatique, incluant le développement d'espaces verts dans le nord de Santa Fe
- Sensibilisation de la population et coopération universitaire entre les deux villes.



Credit : Yann Gachet

Ces projets s'alignent avec la politique de Grand Poitiers de lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, en visant la neutralité carbone.

Chiffres-clés :

- Santa Fe : Plus de 600 arbres plantés, 50 arbres transplantés, 1 arboretum d'essences françaises
- Grand Poitiers : 2 partenaires impliqués (ENSI Poitiers et Université de Poitiers)

18) Stratégie de la donnée et numérique

a. Développement des services en ligne pour les usagers

La Communauté urbaine de Grand Poitiers propose une large gamme de services en ligne pour ses habitants, visant à simplifier leurs démarches administratives et à s'adapter aux évolutions de la société. En 2024, Grand Poitiers offre une vingtaine de démarches en ligne. Parmi les services phares, on trouve :

- La demande de notification au droit à la tarification selon les revenus pour la mobilité
- Les démarches liées aux déchets sont également importantes, incluant la demande de contenants de tri et d'ordures ménagères ou de maintenance
- La demande de carte de déchèterie, la candidature pour le compostage collectif en pied d'immeuble, ainsi que les demandes individuelles et collectives de remboursement pour l'aide au broyage.

En outre, Grand Poitiers a mis en ligne en 2024 un service destiné aux abonnés de l'eau, couvrant environ 50 000 abonnés, afin de faciliter la gestion de leurs abonnements et de leurs consommations.

b. Le numérique responsable et la sécurisation des systèmes d'information

Actions menées en 2024 en matière de numérique responsable :

- Intégration des exigences de la loi REEN (Réduction de l'empreinte environnementale du numérique) dans la planification des actions
- Réalisation d'une auto-évaluation du premier plan d'action, incluant l'analyse du niveau de maturité numérique et de l'empreinte carbone des équipements
- Acquisition de matériel informatique et bureautique (hors mobilier et logiciels) favorisant l'économie circulaire, notamment via l'achat d'équipements intégrant des composants recyclés ou issus du réemploi (ordinateurs, terminaux, accessoires, etc.)
- Organisation de formations à destination des agents et des élus, dans le cadre du processus de labellisation.

Résultats pour Grand Poitiers :

- 89 % des achats numériques intègrent des matériaux recyclés (contre 83 % en 2023)
- 10 % des équipements proviennent du réemploi ou de la réutilisation (contre 3 % en 2023).

c. Service commun : OpenData

L'OpenData représente l'ensemble des données numériques libres d'accès et mises à disposition des utilisateurs. Grand Poitiers assure ce service via la plateforme data.grandpoitiers.fr. Ce service a pour but de définir et piloter une stratégie de la donnée à l'échelle de Grand Poitiers.

L'OpenData Grand Poitiers permet d'explorer le territoire en 4 thèmes :

VIE QUOTIDIENNE, TRANSPORTS,
CULTURE, PATRIMOINE

ÉCONOMIE, URBANISME,
DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADMINISTRATION, CITOYENNETÉ

ÉDUCATION, SOCIAL, SANTÉ

Ces 4 thèmes sont répartis en plus d'une centaine de jeux de données :

Administration	Culture	Démographie	Economie	Education	Environnement
Référentiels géographiques	Social et Santé	Société	Transports	Urbanisme	

En dehors de la ville de Poitiers, 8 communes sont dans l'obligation légale de partager leurs données via l'OpenData car elles répondent aux 2 critères cumulatifs : avoir plus de 3 500 habitants et employer au moins 50 agents ou salariés. Les communes concernées sont : Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Chauvigny, Jaunay-Marigny, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard mais d'autres communes ont fait le choix d'adhérer à ce service commun également.

En 2024, plusieurs rendez-vous de travail sur l'OpenData, dont 6 rencontres avec Migné-Auxances, 2 rencontres pour Buxerolles, Montamisé et Saint-Georges-lès-Baillargeaux. Des parcours Data ont été organisés en novembre et décembre à Buxerolles et Vouneuil-sous-Biard à destination des agents communaux.

d. Service commun : protection des données personnelles

Grand Poitiers offre un soutien aux communes souhaitant être guidées sur ces questions. En 2024, des agents se sont rendus dans plusieurs communes pour sensibiliser à la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD). 6 communes ont également bénéficié de formations spécifiques sur la protection des données.

19) Centres de ressources et politique de déconcentration

a. Réunion des agents techniques communaux et communautaires

Le 18 décembre 2024, Grand Poitiers a organisé une journée technique dédiée aux agents de la direction aménagement et entretien des espaces publics et aux services techniques communaux. Cet événement a réuni 110 participants, dont 70 agents de Grand Poitiers et 40 issus des communes. L'objectif principal était de favoriser le partage d'expériences et de renforcer les liens entre les équipes techniques du territoire.

La matinée a été consacrée à des ateliers portant sur des thématiques concrètes telles que le diagnostic routier, l'entretien des accotements, le fonctionnement des astreintes et la valorisation des actions des Centres de Réalisation. L'après-midi, les participants ont visité la station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou ainsi qu'un chantier interservices rue de l'Hopiteau à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, illustrant la coopération entre les différentes directions de Grand Poitiers et les communes.

Les retours ont été très positifs. Les agents ont salué la qualité des échanges, la pertinence des sujets abordés et la richesse des documents présentés. Cette journée a permis à de nombreux collègues de se rencontrer pour la première fois, de confronter leurs pratiques et d'envisager de nouvelles pistes de mutualisation.

b. Publications

Plusieurs publications régulières viennent rythmer la vie locale :

- **LE MAG GRAND POITIERS** : parution de 4 numéros de 48 pages
Les dossiers 2024 portaient sur les sujets suivants :
 - ✓ développement économique : « Esprit d'entreprise »
 - ✓ nature et biodiversité : « Engagés par nature ? »
 - ✓ sports : « Tous en JO(ie) »
 - ✓ énergie : « On vous tient au courant »
- **SORTIR DANS GRAND POITIERS** : parution de 4 numéros de 48 pages de l'agenda éditorialisé de loisirs, de sorties à l'échelle de Grand Poitiers
- **SORTIR L'ÉTÉ DANS GRAND POITIERS** : parution de 1 numéro de 76 pages de l'agenda éditorialisé de loisirs, de sorties à l'échelle de Grand Poitiers. Ce numéro estival était destiné aux habitants et au public touristique
- **MINI GRAND POITIERS MAG** : parution de 4 versions sectorisées d'un document de bilan et perspectives intitulé « 2024-2025 en actions et en projets ».
- **L'ACTU DANS GRAND POITIERS** : ce document est complémentaire des autres supports. Destinée aux communes de Grand Poitiers, elle fournit des contenus « clé en main ». Textes et images sont prêts à être publiés sur les propres supports des communes (magazines, sites internet, réseaux sociaux...).

20) Patrimoine communautaire

a. Schéma directeur immobilier (SDI)

Le Schéma directeur immobilier permet d'obtenir une fiche d'identité exhaustive du patrimoine communautaire existant (aspects technique, financier, usage, occupation, environnemental) dans un premier temps, afin d'avoir une vision globale du patrimoine et de son état. Dans un second temps, il représente surtout un outil d'aide à la décision en proposant une vision prospective des opérations à entreprendre et de leurs coûts pour sauvegarder, améliorer l'état et l'adéquation entre le patrimoine bâti et son usage, voire proposer de s'en défaire.

Entre 2021 et 2023, c'est plus de 226 000m² audités, 2024 était la phase d'exploitation des données afin d'établir des propositions budgétaires par politique publique qui seront examinées lors d'un Congrès en 2025.

b. Une gestion de la flotte automobile responsable au sein de la Collectivité

Pour l'année 2024, une diminution du nombre de véhicules et engins en circulation est à noter : - 6 par rapport à l'an passé.

Le nombre de jours de mutualisation du matériel en interne a évolué favorablement et s'élève à 14 776 jours contre 8 840 en 2023 et 7 055 en 2022. Cette mutualisation accrue permet ainsi une diminution des acquisitions.

Le nombre de jours de mutualisation interne des véhicules (pool) passe quant à lui à 6 832 en 2024 (7526 en 2023)

Le nombre de biens revalorisés se chiffre à 16 pour 2024 à Grand Poitiers. Il s'agit de biens vendus aux enchères et ayant une deuxième vie.

c. Réfection d'équipements et cellule sobriété

Réfection d'équipements :

Sur le patrimoine qu'elle gère, la Communauté urbaine réalise régulièrement des travaux pour l'entretien et l'optimisation de la gestion, comme le centre aquatique de la Pépinière à Buxerolles, les travaux ont commencé leur première phase, se concentrant sur les aspects structurels du bâtiment. Cela inclut la rénovation de la toiture et la réfection de la verrière.

La cellule sobriété :

Créée en 2022 face à la hausse des coûts de l'énergie, la Cellule Sobriété de Grand Poitiers a pour mission de définir et mettre en œuvre des actions de sobriété énergétique, numérique et financière.

En 2024, elle s'est réunie à trois reprises autour de trois axes : faire remonter les informations, arbitrer des décisions structurantes, et étudier des cas particuliers.

Principales mesures adoptées :

- Modernisation des équipements : remplacement de huit chaudières à énergie fossile avec l'aide de dispositifs comme la Prime Coup de pouce
- Suivi énergétique : mise en place d'un suivi annuel des consommations dans les bâtiments publics (écoles, équipements sportifs, etc.)
- Ajustements saisonniers : adaptation des températures cibles et fermeture temporaire de certains bâtiments pendant les vacances scolaires.

Fermetures et ajustements :

- Fermeture des équipements sportifs (hors usages professionnels) et des piscines (sauf la Ganterie) durant les 10 premiers jours des vacances de Noël
- Réduction des températures dans les gymnases (de 15°C à 14,5°C selon les bâtiments)
- Utilisation de capteurs pour piloter plus finement le chauffage bâtiment par bâtiment.

TABLE DES MATIERES

Introduction	72
I. Synthèse du Compte Administratif 2024	72
I.1. Résumé du Compte Administratif 2024	72
I.2. Présentation synthétique du Compte Administratif 2024	73
Dépenses de fonctionnement	73
Recettes de fonctionnement	73
Dépenses d'investissement	74
Recettes d'investissement	74
II. Résultat de clôture et affectation au budget 2025	745
IV.1 Résultat de clôture 2024	745
IV.2 Affectation du résultat 2024 au budget 2025	745
III. Epargne brute et épargne nette	76
V.1 Epargne brute	76
V.2 Epargne nette	76

Introduction

I. Synthèse du Compte Administratif 2024

I.1. Résumé du Compte Administratif 2024

Méthode d'analyse

La répartition chiffrée est effectuée, comme les années précédentes, dans le rapport du Compte Administratif 2024 selon les axes définis :

- Tous acteurs de la transition écologique
- Le rayonnement sur tout le territoire
- De nouvelles solidarités
- Vers une nouvelle transformation de l'économie
- Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire
- Pour une administration exemplaire.

Dans le cadre de la présentation des Comptes Administratifs 2024, un travail est engagé sur la classification des dépenses d'investissement au regard des ambitions de transition écologique décrit dans "l'annexe verte". Cette annexe obligatoire, qui sera détaillée en fin de rapport, encourage les collectivités à travailler sur l'impact de leurs investissements selon différents axes d'analyses : l'atténuation du changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la gestion des ressources en eau ou encore la transition vers une économie circulaire.

Un budget 2024 marqué par une très forte croissance des investissements

L'annonce au Budget Primitif d'une montée en puissance des investissements s'est confirmée par une exécution du programme d'investissement **pour un montant record de 51 M€**. Le périmètre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) recouvre les opérations d'équipements (49,1 M€) et les prises de participations et créances rattachées (2,0 M€). Le montant consommé s'élève ainsi à 51,0 M€, en hausse continue sur le mandat et de 10,5 M€ par rapport à 2023.

A noter que le budget Principal 2024 de Grand Poitiers a été construit sur la base **d'une stabilité des taux de fiscalité** afin de préserver les habitants et les entreprises de la communauté urbaine, dans un contexte inflationniste encore présent.

I.2. Présentation synthétique du Compte Administratif 2024

Dépenses de fonctionnement

Dépenses - Chapitre	CA 2022 (en k€)	CA 2023 (en k€)	CA 2024 (en k€)	Variation % CA 2024/2023
Charges de personnel et frais assimilés	71 330 K€	73 328 K€	75 201 K€	3%
Charges à caractère général	28 185 K€	29 588 K€	30 657 K€	4%
Autres charges de gestion courante	25 674 K€	27 487 K€	28 167 K€	2%
Atténuations de produits	10 180 K€	10 440 K€	10 730 K€	3%
Charges financières	1 599 K€	2 681 K€	2 860 K€	7%
Charges spécifiques	36 K€	171 K€	17 K€	-90%
Dotations aux provisions et dépréciations	19 K€	8 K€	0 K€	-100%
Dépenses réelles	137 023 K€	143 702 K€	147 633 K€	2,7%
EPARGNE BRUTE	18 174 K€	18 164 K€	14 216 K€	-21,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 399 K€	7 832 K€	9 005 K€	15,0%
Dépenses d'ordre	7 399 K€	7 832 K€	9 005 K€	15,0%
Total dépenses de fonctionnement	144 422 K€	151 535 K€	156 638 K€	3,4%

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 157 M€ en hausse de 3,4 % par rapport à 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +2,7 % dans un contexte encore inflationniste.

Recettes de fonctionnement

Recettes - Chapitre	CA 2022 (en k€)	CA 2023 (en k€)	CA 2024 (en k€)	Variation % CA 2024/2023
Impôts et taxes	110 015 K€	115 561 K€	117 562 K€	2%
Dotations et participations	27 703 K€	27 942 K€	27 715 K€	-1%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 756 K€	15 098 K€	14 092 K€	-7%
Autres produits de gestion courante	298 K€	1 355 K€	1 127 K€	-17%
Atténuations de charges	1 464 K€	1 077 K€	1 053 K€	-2%
Produits financiers	0 K€	0 K€	175 K€	-
Produits spécifiques	892 K€	834 K€	83 K€	-90%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	70 K€	0 K€	43 K€	-
Recettes réelles	155 198 K€	161 867 K€	161 849 K€	0,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 008 K€	1 193 K€	5 152 K€	331,8%
Recettes d'ordre	1 008 K€	1 193 K€	5 152 K€	331,8%
Total recettes de fonctionnement	156 206 K€	163 060 K€	167 001 K€	2,4%
EPARGNE BRUTE	18 174 K€	18 164 K€	14 216 K€	-21,7%

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 167 M€ en 2024, soit une hausse de +2,4 %. Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport à l'année 2023. A noter tout de même que l'exercice 2023 avait été marqué par deux recettes exceptionnelles conjoncturelles de 1,7 M€ (le boni de clôture de la ZAC Grand Philambins et le bug national sur la taxe d'habitation des résidences secondaires). Sans ces recettes exceptionnelles, la croissance des recettes réelles aurait été de +1,0 % soit moins que l'inflation.

L'épargne brute s'élève à 14,2 M€ au Compte Administratif contre 18,2 M€ en 2023. A partir de l'épargne brute retraitée des éléments exceptionnels de 2023 (16,5 M€), la baisse sur 2024 est de 14 %.

Dépenses d'investissement

Dépenses - Chapitre	CA 2022 (en k€)	CA 2023 (en k€)	CA 2024 (en k€)	Variation % CA 2024/2023
Opérations d'équipement	27 031 K€	35 919 K€	49 057 K€	37%
Dotations, fonds divers et réserves	1 975 K€	2 007 K€	1 161 K€	-42%
Emprunts et dettes assimilées	13 236 K€	13 224 K€	14 120 K€	7%
Participations et créances rattachées	300 K€	4 582 K€	2 018 K€	-56%
Autres immobilisations financières	5 311 K€	5 516 K€	5 716 K€	4%
Dépenses réelles	47 852 K€	61 248 K€	72 073 K€	18%
Opérations d'ordre	1 008 K€	1 193 K€	5 152 K€	332%
Opérations patrimoniales	23 K€	108 K€	320 K€	197%
Dépenses d'ordre	1 032 K€	1 301 K€	5 472 K€	321%
Total dépenses d'investissement	48 884 K€	62 549 K€	77 545 K€	24%

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 78 M€ en hausse de 24 % par rapport à 2023. Cette évolution est liée à la progression significative de la réalisation des opérations d'équipement de +37 %.

Recettes d'investissement

Recettes - Chapitre	CA 2022 (en k€)	CA 2023 (en k€)	CA 2024 (en k€)	Variation % CA 2024/2023
Subventions d'équipement	15 028 K€	16 872 K€	16 736 K€	-1%
Immobilisations en cours (sur opération)	0 K€	4 K€	1 K€	-71%
Emprunts et dettes assimilées	9 600 K€	19 100 K€	28 229 K€	48%
Dotations, fonds divers et réserves	6 487 K€	6 913 K€	8 290 K€	20%
Excédents de fonctionnement capitalisés	10 782 K€	13 390 K€	11 584 K€	-13%
Emprunts et dettes assimilées	13 K€	9 K€	10 K€	9%
Participations et créances rattachées	0 K€	0 K€	49 K€	
Autres immobilisations financières	4 562 K€	8 697 K€	5 422 K€	
Opérations pour compte de tiers	0 K€	223 K€	33 K€	-85%
Recettes réelles	46 472 K€	65 207 K€	70 354 K€	8%
Opérations d'ordre	7 399 K€	7 832 K€	9 005 K€	15%
Opérations patrimoniales	23 K€	108 K€	320 K€	197%
Recettes d'ordre	7 422 K€	7 940 K€	9 325 K€	17%
Total recettes d'investissement	53 894 K€	73 146 K€	79 679 K€	9%

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 80 M€ en 2024, soit une hausse de +9 %.

II. Résultat de clôture et affectation au budget 2025

IV.1 Résultat de clôture 2024

	CA 2024		CA 2024
Dépenses de fonctionnement	156 638 K€	Dépenses d'investissement	77 545 K€
Recettes de fonctionnement	167 001 K€	Recettes d'investissement	79 679 K€
Résultat d'exécution	10 362 K€	Résultat d'exécution	2 134 K€
Reprise résultat 2023	1 634 K€	Reprise résultat 2023	-8 803 K€
Résultat de fonctionnement	11 997 K€	Résultat d'investissement	-6 670 K€

	CA 2024
Résultat de clôture	5 327 K€
Restes à réaliser en dépenses	0 K€
Restes à réaliser en recettes	4 K€
Résultat cumulé après RAR	5 331 K€

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 11 997 k€, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2024, soit 10 362 k€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2023 non affecté au financement direct de l'investissement, et donc repris en section de fonctionnement, soit 1 634 k€.

Le résultat brut d'investissement de l'exercice 2024 est de 2 134 k€. Avec un résultat reporté déficitaire de 8 803 k€, le résultat cumulé s'établit à -6 670 k€.

Cet exercice présente 4 k€ de restes à réaliser en recettes, le résultat cumulé est donc excédentaire de 5 331 k€.

IV.2 Affectation du résultat 2024 au budget 2025

Les restes à réaliser en recettes (4 k€) seront directement repris en section d'investissement au budget 2025.

Le résultat d'investissement (-6 670 k€) sera également repris au Budget Primitif 2025 dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

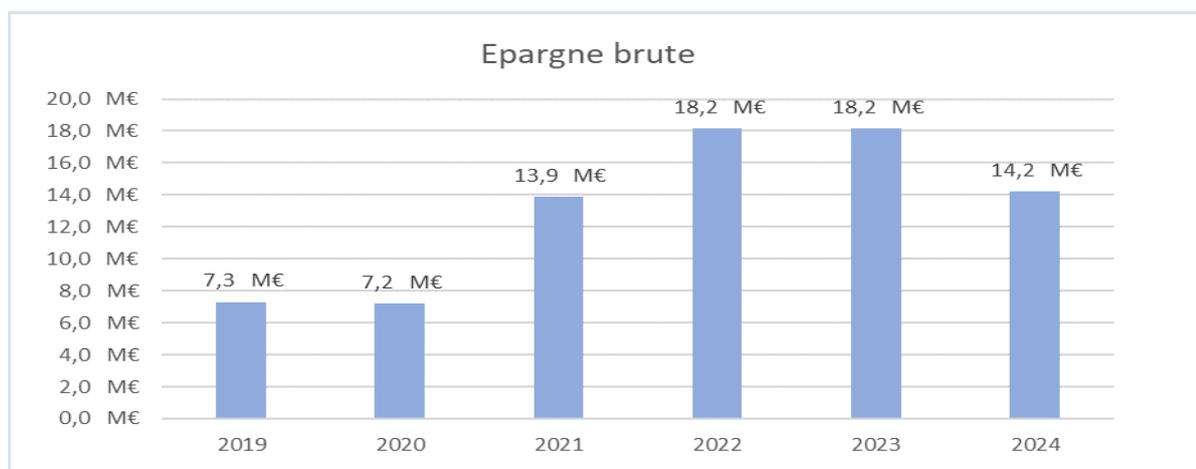
Le résultat de fonctionnement (11 997 k€) doit être affecté obligatoirement au déficit constaté de la section d'investissement, si besoin, en prenant en compte préalablement les restes à réaliser. En 2024 le besoin d'affectation obligatoire est de 6 665 k€, le résultat cumulé d'investissement étant de -6 670 k€ et 3,8 k€ de restes à réaliser en recettes.

Le résultat de fonctionnement fera l'objet d'une affectation obligatoire de 6 665 k€ ; le solde, soit 5 331 k€, sera reporté en section de fonctionnement au budget 2025.

III. Epargne brute et épargne nette

V.1 Epargne brute

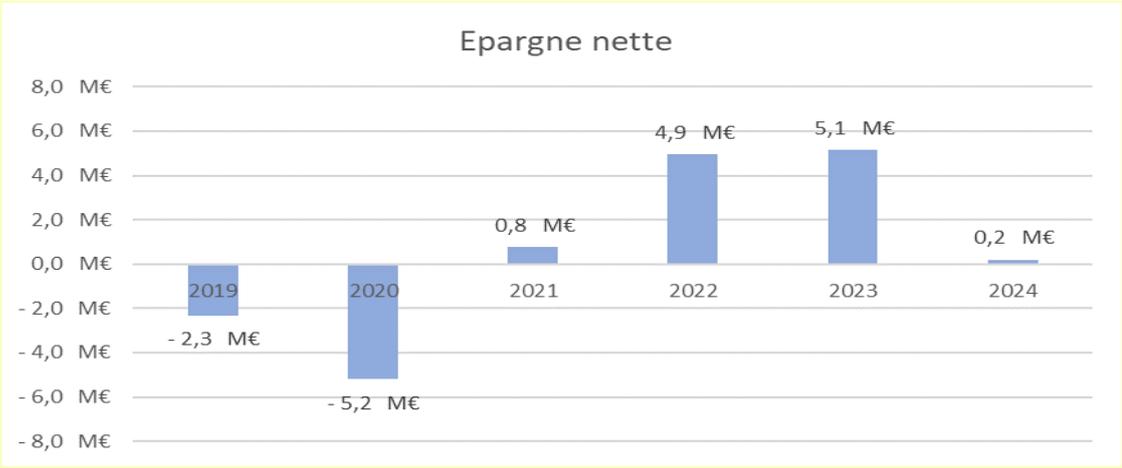
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses. Cette épargne mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute de l'année 2024 est de 14,2 M€ soit un taux d'épargne brute de 8,8 %. Ce niveau d'épargne brute s'inscrit dans la continuité des 3 précédents exercices et illustre l'amélioration des comptes de la collectivité depuis 2020 :



Elle s'avère néanmoins en baisse par rapport à 2023 de -2,3 M€ (après intégration des 1,7 M€ de recettes exceptionnelles) du fait d'une croissance plus forte des dépenses de fonctionnement en comparaison des recettes de fonctionnement.

V.2 Epargne nette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité de la collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles. Si l'on peut noter une franche amélioration de l'épargne nette sur ce mandat, on constate une forte baisse en 2024 avec une épargne nette qui s'établit à +0,2 M€. Cette réduction est la résultante de la baisse de l'épargne brute et de la croissance du stock de dette finançant la réalisation des investissements :



Grand Poitiers
Communauté urbaine

84 rue des Carmélites
86 000 Poitiers

GRAND POITIERS

communauté urbaine